

SCOT du GARD RHODANIEN



TOME 2 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

Document pour approbation



AGENCE D'URBANISME
AURAY
RHÔNE AVIGNON ALPES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD), UN PROJET DE TERRITOIRE ET UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PARTAGÉE QUI FIXE LE CAP D'ICI 2035

Le SCOT fixe le cap à horizon 2035 pour les modalités d'aménagement du Gard Rhodanien. A travers ce projet, les élus souhaitent se fédérer autour d'une stratégie commune qui révèle les potentialités de leur territoire, permette de relever collectivement les défis auxquels ils sont confrontés et rende plus visible leur bassin de vie à l'échelle régionale.

Élaboré sur le périmètre de l'intercommunalité, ce document de planification stratégique offre l'opportunité de mettre en cohérence les champs de compétences de la communauté d'agglomération. Il pourra ainsi être mis en oeuvre directement dans les politiques publiques définies par l'agglomération.

Rappel du code de l'urbanisme : Que doit définir le PADD du SCOT?

L'article L141-4 du code de l'urbanisme précise que «*Le projet d'aménagement et de développement durables «fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel,*

de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.»

Le PADD exprime le projet politique. Il définit les objectifs en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire qu'entendent mettre en oeuvre les élus du Gard Rhodanien.

Le PADD doit être un projet concerté et partagé. Les élus du Gard Rhodanien ont eu le souci d'associer régulièrement les acteurs principaux du territoire au cours de réunion de travail, notamment l'Etat, le conseil départemental du Gard, la CCI et la chambre d'agriculture.

Les documents d'orientations stratégiques définis aux échelons territoriaux supérieurs (tels le SRADDET, SDAGE, PGRI ...) ont nourri ce projet de PADD.

SOMMAIRE

AMBITION GÉNÉRALE :

CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANAIEN 7

1/ Révéler les nombreux potentiels du territoire du SCOT et développer des coopérations interrégionales pour se positionner au sein de la vallée du Rhône 10

1-1 Contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie régionale déclinée dans le SRADDET 10

1-2 Jouer la carte de l'ouverture avec les territoires voisins 10

2/ Intensifier le développement économique et résidentiel au sein d'un bassin de vie organisé et solidaire autour de la ville centre 12

2-1 Accueillir environ 15 600 habitants d'ici 2035 et créer près de 6 800 emplois essentiels au dynamisme du bassin de vie 12

2-2 Conforter la place de Bagnols-sur-Cèze dans le réseau des villes du delta rhodanien et affirmer sa place de ville centre 12

2-3 Valoriser le rôle de centralité urbaine de Pont-Saint-Esprit 14

2-4 Renforcer le rôle de centralité économique et industrielle de Laudun-l'Ardoise 14

2-5 Organiser un maillage du territoire en s'appuyant sur les pôles de rayonnement et les communes d'appui 14

2-6 Organiser le développement des villages de l'axe d'influence en cohérence avec leur niveau d'équipements 15

2-7 Préserver le cadre de vie rural des villages du terroir 15

2-8 Consolider les liens avec les territoires limitrophes à travers les portes d'entrée du territoire 15

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION 17

1/ Réussir la reconversion, la diversification et la montée en gamme des activités économiques pour un développement plus vertueux 18

1-1 Conforter les locomotives économiques d'envergure interrégionale stratégiquement implantées le long du Rhône 18

1-2 Structurer une armature des sites économiques qui compose avec la spécificité productive du territoire 19

1-3 Préserver le capital agricole et promouvoir une évolution des pratiques 20

1-4 Poursuivre la numérisation de l'économie : promouvoir l'évolution des usages du numérique dans les différents métiers 21

1-5 Renforcer le commerce dans les centres-villes notamment des polarités principales et encadrer le développement des zones commerciales 21

1-6 S'orienter vers un tourisme vert qui compose avec les ressources et sensibilités du territoire 23

2/ Amplifier la production de logements en accompagnement du développement économique 27

2-1 Créer environ 12 000 logements à l'horizon 2035 et assurer la production d'une offre de logements diversifiée 27

2-2 Diversifier le parc de logements pour assurer le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs 27

2-3 Poursuivre les efforts de réduction de la vacance et de réhabilitation du parc de logements notamment dans les centralités urbaines et villageoises 28

3/ Promouvoir les modes de transports plus vertueux en s'appuyant sur les projets phares 29

3-1 Valoriser le potentiel multimodal du territoire pour gérer les flux économiques 29

3-2 Poursuivre, en partenariat avec les territoires concernés, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône 29

3-3 Rendre l'offre en transports en commun plus attractive et impulser un changement dans les comportements individuels 30

3-4 Compléter le réseau viaire structurant 30

3-5 Aménager des itinéraires modes doux agréables et sécurisés, valoriser les déplacements de proximité 30

SOMMAIRE

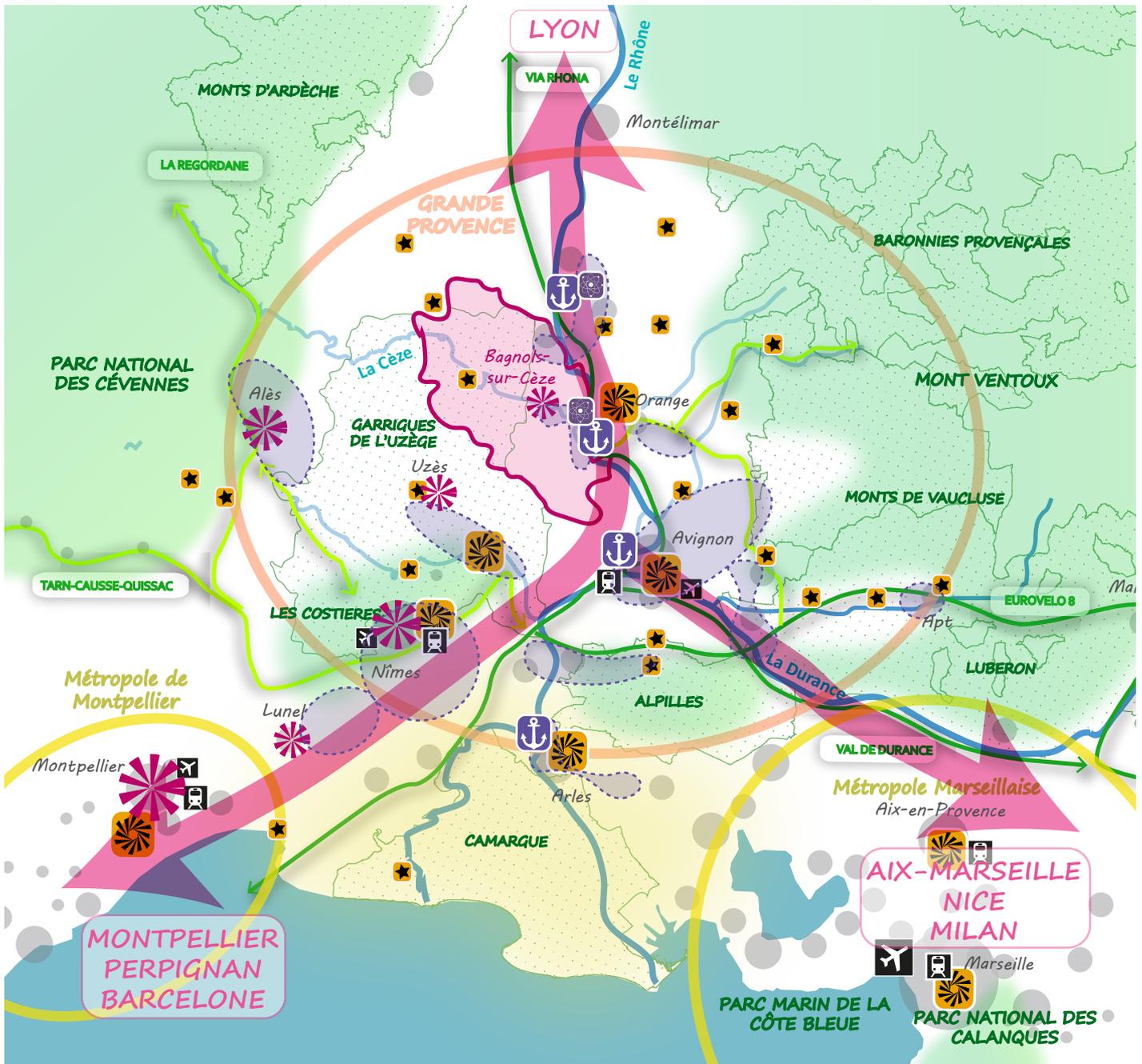
DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES	33
1/ Combiner les ambitions résidentielles et économiques avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'espace par habitant supplémentaire	34
1-1 Diviser par deux la consommation d'espace par habitant supplémentaire	34
1-2 Prioriser le réinvestissement des espaces urbains et économiques	34
1-3 Regrouper l'urbanisation autour des centralités pour stopper l'étalement urbain	35
1-4 Limiter le développement des hameaux secondaires et encadrer le développement des hameaux-villages	35
1-5 Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les aspirations des ménages avec la limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	36
1-6 Identifier des marges de manoeuvre foncières pour conforter le poids économique du territoire	36
2/ Qualifier le paysage urbain, facteur d'attractivité résidentielle et touristique	38
2-1 Requalifier les entrées et les traversées de villes, villages et zones d'activités	38
2-2 Préserver et valoriser la qualité patrimoniale des noyaux anciens	38
2-3 Fixer des exigences de qualité pour les nouvelles opérations d'habitat et d'activités	38
3/ Valoriser la qualité paysagère du territoire : reliefs et trame viticole marquée, ponctués de silhouettes villageoises	41
3-1 Préserver le capital agricole, économique, écologique et paysager	41
3-2 Mettre en valeur les silhouettes villageoises	41
3-3 Respecter la structure du grand paysage : reliefs et grands massifs boisés	41
3-4 Préserver les vues et la qualité paysagère le long des axes de découverte du territoire	42
DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES	45
1/ Préserver la grande richesse écologique du territoire soumise à de nombreuses pressions urbaines, industrielles et touristiques	46
1-1 Protéger les espaces naturels des risques de dégradation liés au développement urbain	46
1-2 Construire un véritable maillage des espaces de biodiversité à travers la constitution d'une trame verte et bleue	46
2/ Développer le territoire en adéquation avec ses ressources	48
2-1 Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et la ressource en eau	48
2-2 Redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge	49
2-3 Préserver le fonctionnement et l'état des milieux aquatiques	49
2-4 Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux	49
3/ Offrir un cadre de vie sain et sécurisé pour la population	50
3-1 Intégrer les risques naturels et technologiques	50
3-2 Prendre en compte et limiter les nuisances et pollutions présentes sur le territoire	50
4/ Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	52
4-1 Structurer le développement économique et démographique au profit d'une plus grande sobriété énergétique	52
4-2 Développer la nature en ville et bénéficier de ses avantages	52
4-3 Développer les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire photovoltaïque, principal potentiel du territoire	53

AMBITION GÉNÉRALE :

CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE
CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS
L'ESPACE RHODANIEN



CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN



- Gard Rhodanien : partie prenante de la stratégie régionale (SRADDET) et ouverture sur la région Sud-PACA
- Métropoles
- Périmètre de réflexion de l'association Grande Provence

Tirer parti des dynamiques régionales et métropolitaines

- Grandes dynamiques régionales
- Gare TGV
- Aéroport
- Maillons du système régional «urban méditerranéen»

Mettre en place une stratégie globale de développement économique

- Sites portuaires et de logistique à vocation régionale
- Espace économique stratégique de la Grande Provence
- Pôle énergie / nucléaire

Mettre en réseau les richesses naturelles, agricoles, paysagères et patrimoniales pour renforcer l'attractivité touristique

- Les grands reliefs et espaces naturels
- La ressource en eau
- Les Parcs Naturels Régionaux existants et en projet
- Le patrimoine UNESCO
- Les sites touristiques

Définir une stratégie d'alliance avec les territoires voisins

Avril 2019



Mailler le territoire de grands itinéraires cyclables

- Voies vertes réalisées
- ou en projet

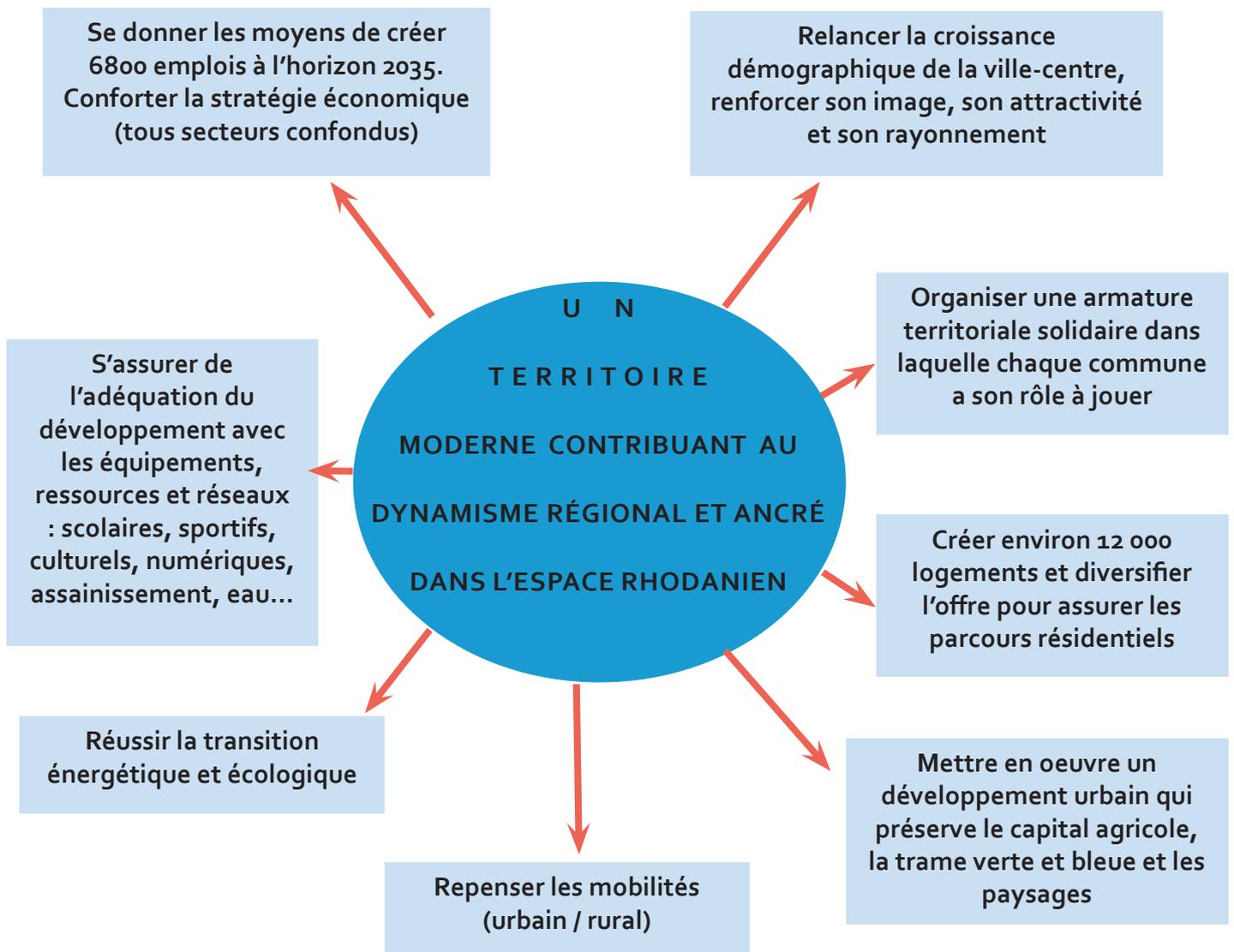
CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

L'ambition générale portée par le Gard Rhodanien, à travers son projet de SCOT, vise à construire l'image d'un territoire moderne contribuant au dynamisme régional et ancré dans l'espace rhodanien.

Pour relever ce défi, le SCOT porte 3 grands objectifs transversaux :

1. Réussir la transformation économique du territoire en misant sur l'innovation ;

2. Impulser un mode de développement respectueux qui concilie un cadre de vie attractif avec le confortement d'activités économiques productives ;
3. Mettre en oeuvre une stratégie territoriale au service de la transition énergétique et de la préservation des vallées et terres viticoles renommées.



CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

1/ RÉVÉLER LES NOMBREUX POTENTIELS DU TERRITOIRE DU SCOT ET DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES POUR SE POSITIONNER AU SEIN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

1-1 Contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie régionale déclinée dans le SRADET

Le territoire du Gard Rhodanien bénéficie d'une situation centrale et stratégique au sein de la vallée du Rhône, le long d'axes majeurs de communication. Il dispose de pôles économiques d'emplois historiques : le pôle industrie et énergie autour de Marcoule, le pôle économique multimodal et industriel de Laudun-l'Ardoise.

Il bénéficie également d'un cadre naturel et paysager exceptionnel (vallée de la Cèze, territoire viticole de qualité, villages labellisés, sites emblématiques...) et sa proximité avec de grands sites touristiques (Avignon, Ardèche, Cévennes...) en fait un territoire attractif de grande qualité.

Il est également un territoire charnière avec le SCOT du Bassin de Vie Avignon avec lequel il entretient des liens fonctionnels étroits et à l'articulation de deux projets de SRADET en cours, Sud-Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie.

Le SRADET Occitanie avec lequel le SCOT doit être compatible, vise plusieurs défis et le SCOT du Gard Rhodanien contribue à la mise en oeuvre plus particulièrement de certains d'entre eux :

- **La mise en place de coopérations avec les territoires voisins.**

Les deux systèmes principaux de la Région, moteurs du développement, sont l'étoile toulousaine et le ruban méditerranéen, au sein duquel le Gard Rhodanien s'inscrit. En tant qu'espace carrefour et charnière entre les systèmes territoriaux provençal, languedocien et rhodanien, le Gard Rhodanien contribue à la mise en place de coopérations souhaitées par le SRADET pour garantir l'égalité des territoires. En termes de déplacements par exemple, cela se traduit par la mobilisation collective autour du projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône, ainsi que le souhait d'une meilleure coordination entre les transports du Gard Rhodanien et ceux de l'agglomération voisine du Grand Avignon ;

- **Un développement démographique ambitieux** en adéquation avec les objectifs régionaux qui fixent notamment d'accueillir 1 million d'habitants d'ici 2040 soit un TVAM de 1,2 %, à l'échelle de l'ensemble du territoire régional ;

- **Un développement économique important**, autour du Rhône et de ses infrastructures portuaires, mais également autour des bassins d'emploi historiques liés à l'énergie, à l'industrie et à la logistique ;

- **Un territoire contribuant à l'objectif d'exemplarité énergétique et écologique.** La diversité et la richesse des milieux et des paysages ainsi que sa capacité à accélérer

sa transition énergétique et écologique confèrent au Gard Rhodanien un atout indéniable dans l'attractivité des territoires de demain.

A travers le SCOT, le Gard Rhodanien s'inscrit comme véritable acteur de son développement pour faire entendre la voix du territoire et porter des projets structurants auprès de la Région.

1-2 Jouer la carte de l'ouverture avec les territoires voisins

Face à l'émergence et la montée en compétences des métropoles voisines d'Aix/Marseille et de Montpellier, les élus du Gard Rhodanien souhaitent développer des coopérations avec les territoires voisins sur la base d'enjeux communs, afin d'assurer une meilleure visibilité des dynamiques en place au sein du delta rhodanien.

A ce titre, l'association «**Grande Provence**», qui rassemble les EPCI et associe les territoires de SCOT, vient d'être créée à l'échelle du delta rhodanien et vise les objectifs suivants :

- Un territoire accueillant qui joue la carte du cadre de vie et du style de vie ;
- une attractivité économique fondée sur les complémentarités territoriales et des filières d'excellence partagées ;
- un territoire exemplaire qui se veut leader en matière de transition écologique et énergétique ;
- un territoire ouvert qui se positionne comme un carrefour et un lien entre les trois régions (Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes) ;
- un territoire qui promeut un développement solidaire et équilibré entre villes et villages où il fait bon vivre.

Aussi, au regard de la position stratégique du Gard Rhodanien au sein de la vallée du Rhône, les élus du Gard Rhodanien souhaitent **participer activement à la mise en oeuvre du projet global de développement durable retenu dans le cadre du « Plan Rhône »** (projet fédérant les différents territoires traversés par ce fleuve. Il a été approuvé le 6 mars 2006 par le comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

À ce titre, la stratégie d'aménagement retenue dans le cadre du SCOT déclinera les orientations retenues pour tenir cet engagement et plus particulièrement :

- la meilleure prise en compte des risques d'inondation ;
- la montée en charge d'une logistique durable en valorisant le fleuve ;
- la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, du paysage et des milieux naturels remarquables liés au

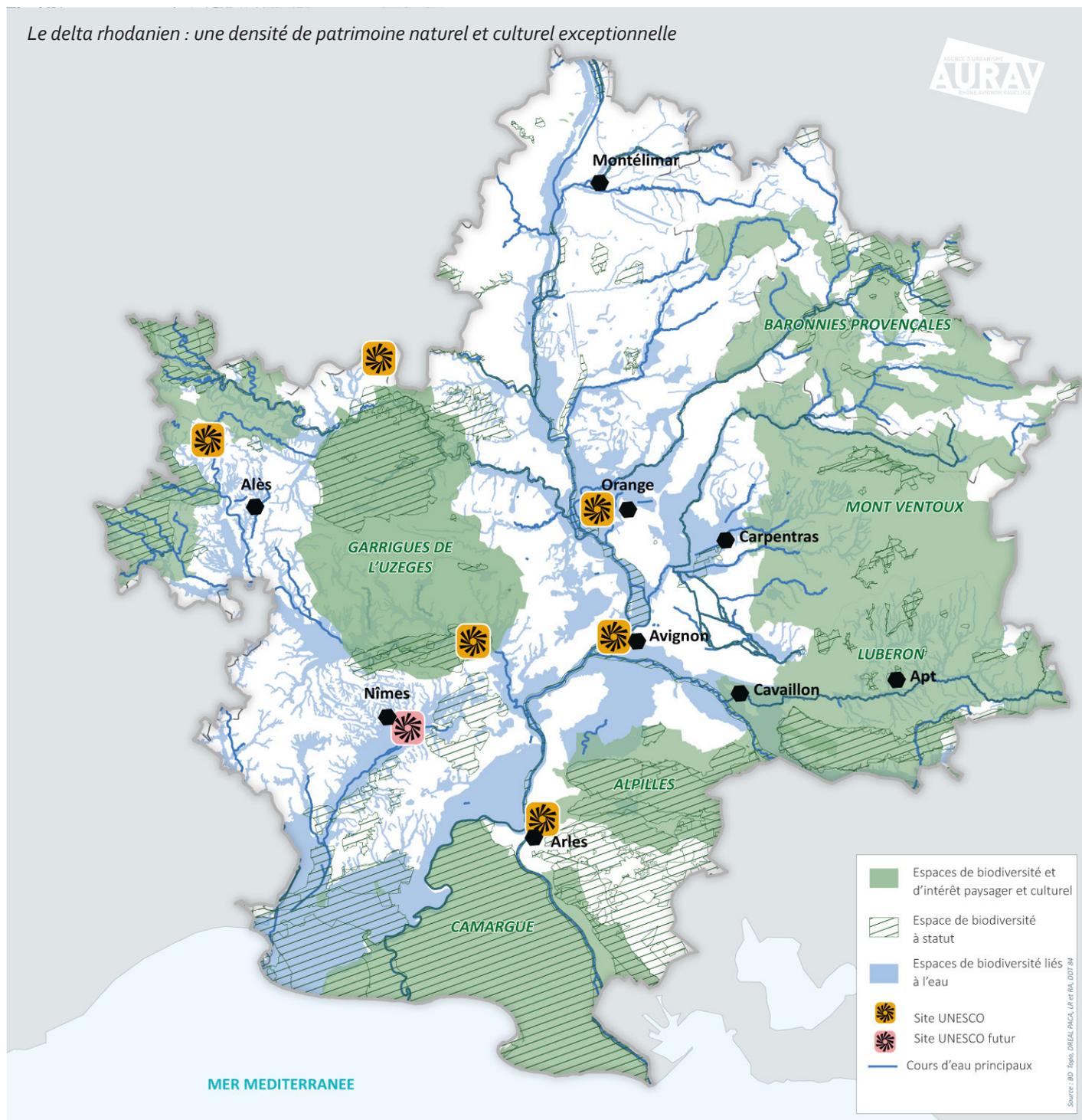
CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

Rhône ;

- la valorisation touristique du Rhône (le territoire comporte une halte touristique de la vallée du Rhône à St-Etienne des Sorts) ;
- l'exploitation raisonnée du potentiel de production d'énergie du couloir rhodanien....

Les élus soutiennent par ailleurs le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des Garrigues de l'Uzège, dont une partie du territoire est concernée, ce qui permettra d'intégrer les grands projets du Gard Rhodanien. Cette démarche permettra de mettre en synergie les territoires à une échelle plus large afin d'intégrer les enjeux environnementaux, touristiques, agricoles et paysagers.

Le delta rhodanien : une densité de patrimoine naturel et culturel exceptionnelle



CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

2/ INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIEL AU SEIN D'UN BASSIN DE VIE ORGANISÉ ET SOLIDAIRE AUTOUR DE LA VILLE CENTRE

2-1 Accueillir environ 15 600 habitants d'ici 2035 et créer près de 6 800 emplois essentiels au dynamisme du bassin de vie

Les élus du Gard Rhodanien souhaitent dynamiser leur territoire en se donnant les moyens d'accueillir 15 600 nouveaux habitants d'ici 2035, ce qui représente un **taux de variation annuel moyen (TVAM) de 1,1% par an**.

En effet, le territoire du Gard Rhodanien bénéficie d'une situation centrale et stratégique au sein de la vallée du Rhône et dispose d'atouts économiques indéniables qui font de lui un maillon essentiel dans l'organisation et le dynamisme régional.

Cet objectif ambitieux implique de :

- Relancer la croissance démographique de la ville centre, renforcer son image, son attractivité et son rayonnement ;
- Organiser une armature territoriale solidaire dans laquelle chaque commune a un rôle à jouer ;
- Poursuivre la stratégie économique (tous secteurs confondus) volontariste menée par l'agglomération du Gard Rhodanien, pour créer près de 6 800 emplois et ainsi maintenir le même ratio emplois/habitants actuel en s'appuyant sur les locomotives économiques et leurs projets connexes ;
- Créer environ 12 000 logements et diversifier l'offre pour assurer les parcours résidentiels ;
- S'assurer de l'adéquation du développement avec la ressource en eau, les équipements et réseaux : scolaires, sportifs, culturels, numériques, assainissement... ;
- Fixer des objectifs de formes urbaines et densités plus compactes afin de répondre aux besoins de la population et préserver le capital agricole, la trame verte et bleue (TVB) et les paysages ;
- Repenser et organiser les mobilités plus durables ;
- Mettre en oeuvre une stratégie territoriale et transversale au service de l'innovation et de la transition énergétique.

L'armature territoriale choisie par les élus témoigne de la volonté de défendre une solidarité au sein du Gard Rhodanien en misant sur la complémentarité des atouts, des spécificités et du potentiel de chaque commune.

Cette organisation répond à plusieurs objectifs portés collectivement à l'échelle du SCOT :

- Favoriser la cohésion au sein du Gard Rhodanien, rendre le territoire plus lisible à l'échelle régionale ;
- Prioriser et hiérarchiser les projets permettant notamment l'optimisation et la mutualisation des investissements publics ;

- Assurer un maillage du territoire permettant d'organiser la vie de proximité et garantir un accès facilité aux services, aux équipements et aux emplois pour les habitants et les entreprises ;
- Mettre en oeuvre un mode de développement plus durable : recentrer le développement urbain autour des polarités structurantes, limiter le mitage, encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture, viser une meilleure efficacité énergétique ;
- garantir la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages urbains et ruraux.

Cette armature constitue le socle du projet de SCOT. Plusieurs objectifs seront nuancés en fonction de cette classification, c'est notamment le cas pour l'accueil de population, chaque commune ayant un rôle à jouer.

Dans ce cadre, l'objectif est de recentrer l'accueil de population dans la ville centre et les polarités principales. Cela permettra de répondre notamment à l'enjeu de maîtrise de la périurbanisation, de limiter les déplacements en voiture et de mieux préserver le capital naturel et agricole du bassin de vie.

2-2 Conforter la place de Bagnols-sur-Cèze dans le réseau des villes du delta rhodanien et affirmer sa place de ville centre

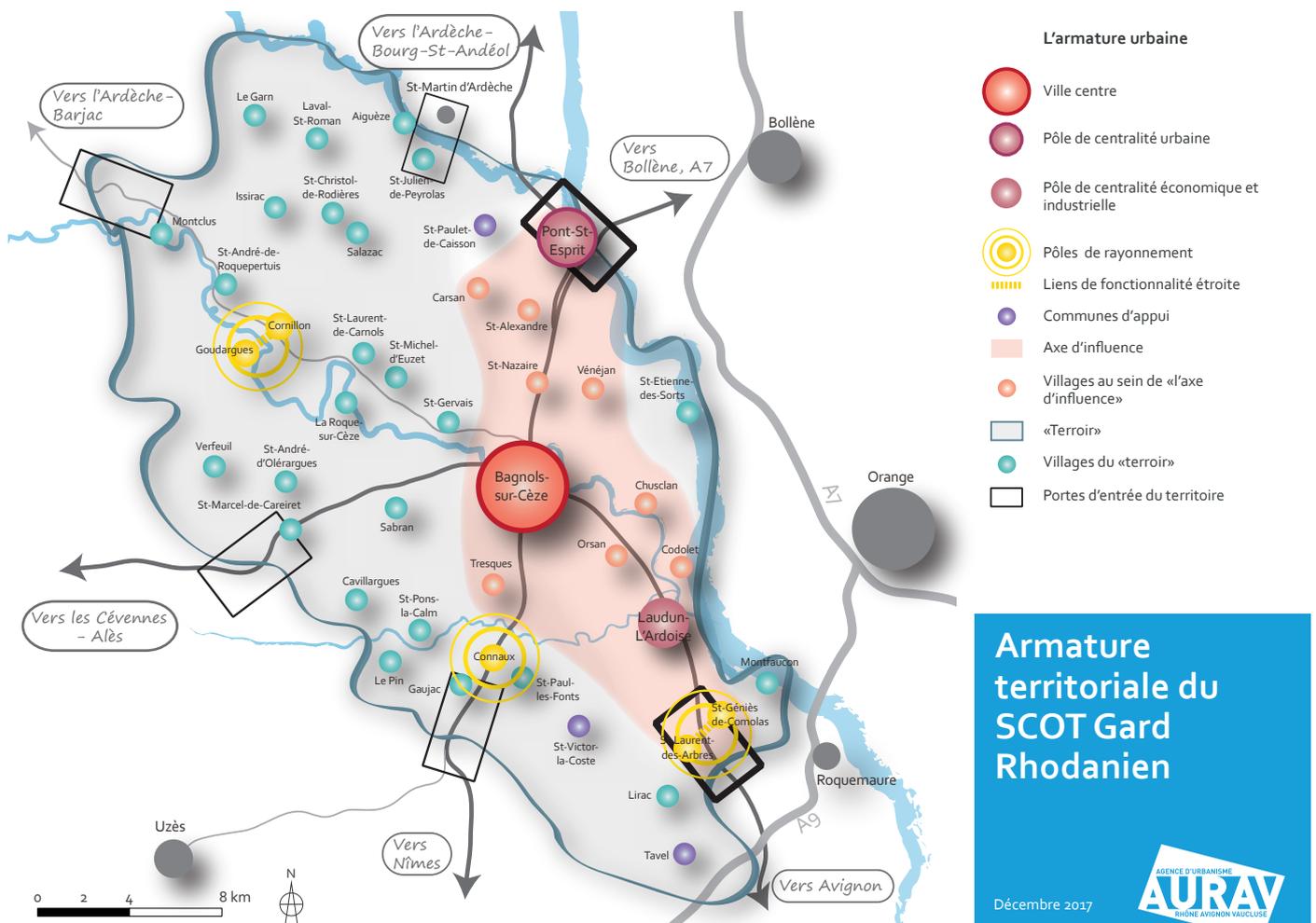
Le SCOT vise, à travers plusieurs orientations, à renforcer Bagnols-sur-Cèze dans son rôle de ville centre et de vitrine du territoire. L'attractivité et le rayonnement de ce pôle sont des atouts indéniables pour le fonctionnement et la visibilité de l'ensemble du Gard Rhodanien. Le dispositif «Action coeur de ville» pour lequel la ville a été retenue en mars 2018, l'opération NPNRU sur le quartier des Escanaux, de même que l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) au niveau de la gare devraient par ailleurs l'aider à lui rendre la place centrale qui est la sienne.

Pour ce faire, le SCOT y conforte les fonctions centrales, en poursuivant la dynamique de croissance démographique et économique de la ville, ainsi qu'en y priorisant une part importante de l'accueil des nouveaux habitants et de la création d'emplois.

Le recentrage du développement doit être un levier pour poursuivre et amplifier les politiques publiques en faveur d'un renouveau urbain, vecteur d'une image plus qualitative.

Dans ce cadre, le SCOT définit plusieurs orientations pour la ville-centre, Bagnols-sur-Cèze.

CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN



Assurer un rayonnement économique à l'échelle du Gard Rhodanien (commercial, tertiaire et culturel), être une vitrine du territoire :

- Renforcer la présence des équipements à fort rayonnement (enseignement, culture, santé) comme par exemple, le projet de musée au niveau du quartier de gare ;
- Développer l'activité tertiaire supérieure ;
- Redynamiser l'appareil commercial en centre-ville, y prioriser les implantations commerciales stratégiques ;
- Développer l'accès au Très Haut Débit ;
- Améliorer l'accessibilité depuis et vers les grands pôles voisins (Avignon notamment).

Engager une politique volontaire pour accueillir de nouveaux habitants :

- Participer activement au projet de réouverture de la gare aux voyageurs et développer un quartier gare ambitieux autour d'un pôle d'échange fonctionnel ;
- Améliorer la qualité urbaine (espace public, ville apaisée...) et résidentielle comme facteur d'attractivité (étendre les

efforts entrepris sur le centre au reste de la ville) ;

- Concevoir et mettre en œuvre des projets urbains «vitrines», de grande qualité urbaine et environnementale ;
- Poursuivre la production de l'offre nouvelle de logements afin de faciliter les parcours résidentiels ;
- Poursuivre et intensifier les efforts de réhabilitation du parc ancien (PIG départemental «Habiter mieux»), de renouvellement urbain du centre-ville (plan national «action coeur de ville») et du quartier prioritaire au titre de la politique de la ville (Escanaux - Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet), dont celui retenu d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain - NPNRU (le quartier des Escanaux) ;
- Assurer une desserte Très-Haut Débit pour être concurrentielle en termes d'attractivité économique, culturelle et touristique.

CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

2-3 Valoriser le rôle de centralité urbaine de Pont-Saint-Esprit

Le SCOT définit plusieurs orientations pour la commune de Pont-Saint-Esprit, en tant que deuxième polarité du Gard Rhodanien et reconnue notamment pour son rôle de porte d'entrée touristique du territoire (lien avec l'Ardèche et ses sites touristiques majeurs) :

- Poursuivre les efforts de requalification (OPAH RU) et de redynamisation du centre ville (unique secteur sauvegardé du territoire, territoire expérimental pour le dispositif régional commerce de centre-bourg et quartier prioritaire retenu au titre de la politique de la ville) ;
- Renforcer la complémentarité d'équipements avec ceux de Bagnols-sur-Cèze (enseignement, culture, santé, sport ...);
- Développer une activité économique diversifiée plutôt orientée sur du tertiaire (services, commerces, tourisme...);
- Affirmer le positionnement de la ville comme porte d'entrée touristique, mieux valoriser le rôle de ville porte du PNR / développer une offre touristique de qualité : hébergement, événementiels, services en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux et culturels... ;
- Diversifier l'offre de logements, développer l'offre de logements sociaux (répondre aux obligations d'offrir un minimum de 20% de logements sociaux) et remobiliser en priorité les logements vacants ;
- Assurer une desserte Très Haut Débit pour être concurrentielle en termes d'attractivité économique, culturelle, touristique et résidentielle.

2-4 Renforcer le pôle de centralité économique et industrielle de Laudun-L'Ardoise

Laudun-L'Ardoise est la troisième polarité du territoire. Elle se compose de deux espaces de vie distincts géographiquement :

- Laudun, bourg historique situé sur les hauteurs dominant la RD 9, à vocation résidentielle principalement ;
- L'Ardoise, organisée entre la ZI Port-L'Ardoise et la RN 580, qui a avant tout une vocation essentiellement industrielle et économique. On peut toutefois noter des enjeux importants de requalification urbaine le long de la RN 580 dans les secteurs d'habitats mais aussi économiques.

Dans ce cadre, le SCOT définit plusieurs orientations pour Laudun-L'Ardoise :

- Conforter le positionnement économique industriel de l'Ardoise ;
- Accompagner la mise en œuvre du projet de plateforme multimodale de L'Ardoise (L'Ardoise Eco Fret (rail-route) / L.E.F.) et valoriser à terme le potentiel du fleuve ;
- Maintenir les fonctions urbaines liées à son rôle de 3e ville

du territoire ;

- Diversifier le parc de logements pour répondre à l'ensemble des besoins ;
- Restructurer le parc de logements existants notamment sur l'Ardoise ;
- Répondre aux obligations d'offrir un minimum de 20% de logements sociaux ;
- Assurer une desserte Très Haut Débit pour être concurrentielle en termes d'attractivité économique et résidentielle.

2-5 Organiser un maillage du territoire en s'appuyant sur les pôles de rayonnement et les communes d'appui

Les pôles de rayonnement (Connaux, Cornillon, Goudargues, St-Laurent-des-Arbres et St-Géniès-de-Comolas) sont des polarités qui comptent entre 1600 et 4700 habitants et qui disposent de services nécessaires au quotidien de leurs habitants et des communes voisines moins équipées.

Certaines communes entretiennent des liens de fonctionnalité très étroits ; c'est le cas des communes de St-Laurent-des-Arbres et de St-Géniès-de-Comolas, ainsi que celles de Goudargues et de Cornillon. Des zones d'activités économiques et commerciales sont à l'origine de ces liens particuliers et à l'origine également d'un développement urbain commun à ces deux «bipôles».

Les communes d'appui (Tavel, St-Paulet-de-Caisson et St-Victor-la-Coste) sont des communes structurées, d'environ 2 000 habitants, qui disposent d'un panel d'équipements nécessaire au quotidien de ses habitants. Ces communes sont situées à proximité des pôles principaux ou pôles de rayonnement.

Les objectifs définis pour ces deux types de communes sont :

- Conforter les pôles relais structurants du territoire que sont les pôles de rayonnement, qui représentent une alternative aux principaux pôles pour des fonctions urbaines de proximité voire intermédiaires ;
- Maintenir voire développer un bon niveau d'équipements, de services et assurer l'accessibilité aux pôles de rayonnement depuis les communes voisines ;
- Diversifier l'habitat pour répondre aux besoins des jeunes ménages, des personnes âgées et des ménages plus fragiles ;
- Freiner le phénomène important de périurbanisation, prioriser le réinvestissement des espaces urbanisés et ainsi préserver les terres agricoles et naturelles ;
- Développer le très haut débit pour maintenir la population (équité de l'accès aux services) et proposer une alternative aux besoins de déplacements (développement possible d'activités économiques innovantes : télétravail, indépendant...).

CONSTRUIRE L'IMAGE D'UN TERRITOIRE MODERNE CONTRIBUANT AU DYNAMISME RÉGIONAL ET ANCRÉ DANS L'ESPACE RHODANIEN

2-6 Organiser le développement des villages de l'axe d'influence en cohérence avec leur niveau d'équipements

Il s'agit de communes (Carsan, Chusclan, Codolet, Orsan, St-Alexandre, St-Nazaire, Tresques et Vénéjan) comptant entre 650 et 1 900 habitants, connaissant des dynamiques démographiques très variables (de -0,5 % / an à +1,4% / an), mais globalement plus faibles que dans les villages du « terroir ».

Ce sont des territoires essentiellement résidentiels et relativement bien équipés (commerces et services de proximité), qui ont une dépendance auprès des autres communes pour l'accès aux services, équipements et commerces structurants. Ils bénéficient d'une localisation stratégique le long de l'axe routier structurant Nord-Sud et d'un accès rapide aux autoroutes et aux polarités voisines avec un lien particulier pour le sud du territoire avec le pôle urbain d'Avignon (déplacements domicile-travail).

Les objectifs définis pour ces villages sont :

- Mettre en adéquation l'accueil de nouveaux habitants avec le niveau d'équipements et la préservation du cadre paysager ;
- Contenir le développement des communes et diversifier l'offre d'habitat ;
- Préserver les terres agricoles en regroupant l'urbanisation pour enrayer l'étalement et le mitage urbains ;
- Préserver les équipements lorsqu'ils sont présents (écoles notamment) ;
- Favoriser et organiser l'accessibilité vers les pôles principaux pour les équipements et services ;
- Desserte en très haut débit pour maintenir une population (équité de l'accès aux services) et être une alternative aux besoins de déplacements.

2-7 Préserver le cadre de vie rural des villages du terroir

Il s'agit de communes (Aiguèze, Cavillargues, Gaujac, Issirac, Montclus, Montfaucon, La Roque-sur-Cèze, Laval-St-Roman, Le Garn, Le Pin, Lirac, Sabran, Salazac, St-André-d'Olérargues, St-André-de-Roquepertuis, St-Christol-de-Rodières, St-Gervais, St-Julien-de-Peyrolas, St-Laurent-de-Carnols, St-Marcel-de-Careiret, St-Michel-d'Euzet, St-Paul-les-fonts, St-

Pons-la-Calm et Verfeuil) comptant entre environ 170 et 2000 habitants et connaissant des dynamiques démographiques très variables (de -0,8 % / an à +5,9% / an), globalement plus fortes qu'au sein de l'axe d'influence.

Ces communes sont essentiellement résidentielles, différemment équipées et ont une dépendance auprès des autres communes pour l'accès aux services, équipements et commerces. Elles disposent d'un caractère préservé dans un environnement naturel et agricole, facteur d'attractivité résidentielle et touristique.

Les objectifs pour ces villages sont :

- Mettre en adéquation l'ambition démographique avec le niveau d'équipements et assurer la préservation du cadre de vie rural ;
- Contenir le développement des communes pour préserver l'environnement naturel et agricole qui est un atout d'attractivité notamment touristique ;
- Préserver les équipements lorsqu'ils sont présents (écoles notamment) ;
- Favoriser et organiser l'accessibilité avec les communes voisines pour les équipements et services ;
- Préserver les terres agricoles en regroupant l'urbanisation pour enrayer l'étalement et le mitage ;
- Desserte en très haut débit pour maintenir une population (équité de l'accès aux services) et être une alternative aux besoins de déplacements.

Les villages appartenant à cette catégorie présentant pour certains de grandes disparités en termes de nombre d'habitants et de dynamiques de développement, des nuances seront apportées dans le DOO concernant des objectifs de développement qui seront différents en deçà et au-delà du seuil de 500 habitants.

2-8 Consolider les liens avec les territoires limitrophes à travers les portes d'entrée du territoire

Enfin, des portes d'entrée du territoire ont été identifiées : il s'agit de secteurs charnières avec les territoires voisins que le SCOT valorise car ils jouent un rôle de porte d'entrée, par exemple touristique pour Pont-Saint-Esprit, en lien avec les déplacements pendulaires pour Saint-Laurent-des-Arbres ou en lien avec l'Ardèche (Barjac), les Cévennes (Alès) et Nîmes.

DÉFI 1 :

RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION



DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

1/ RÉUSSIR LA RECONVERSION, LA DIVERSIFICATION ET LA MONTÉE EN GAMME DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS VERTUEUX

Le Gard Rhodanien est caractérisé par une économie diversifiée avec :

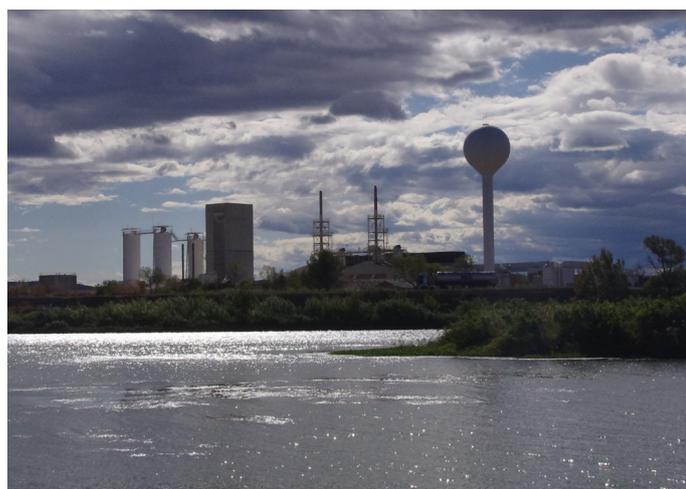
- un moteur productif relativement important, structuré autour de deux pôles économiques industriels et historiques le long de la vallée du Rhône (autour de Marcoule et de L'Ardoise) et de filières à fort potentiel d'innovation (filière énergie et la Cleantech Vallée). Ce territoire est considéré comme le poumon industriel du Gard ;
- une agriculture surtout portée par la filière viticole, encore très présente et dynamique ;
- un fort potentiel touristique, à exploiter davantage.

Sa situation au sein de la vallée du Rhône (qui cumule des infrastructures multimodales : fleuve, fer, route) lui confère une place stratégique dans l'économie régionale et constitue un potentiel indéniable pour l'attractivité économique du territoire.

Toutefois, les secteurs économiques doivent faire face et s'adapter aux évolutions sociétales : évolution du marché du travail et des modes de travail (travail à distance, télétravail, auto-entrepreneuriat...), préoccupations environnementales et énergétiques...

Le projet de SCOT doit ainsi s'appuyer sur les spécificités et atouts de l'économie du Gard Rhodanien, tout en mettant en place les modalités qui permettent un développement économique durable garant des mutations économiques du territoire.

Il s'agit de poursuivre la dynamique de développement engagée en s'appuyant sur son industrie, son agriculture et son tourisme, tout en préservant son environnement et sa qualité de vie.



1-1 Conforter les locomotives économiques d'envergure interrégionale stratégiquement implantées le long du Rhône

Les locomotives industrielles du territoire, que sont principalement le site de Marcoule et la zone industrielle de L'Ardoise, sont les atouts économiques indéniables du territoire, reconnues au niveau régional.

Leur situation au sein de la vallée du Rhône en fait des sites majeurs à fort potentiel qui ont valu au territoire d'être retenu dans le dispositif national «Territoire d'industrie». Ce dernier devrait ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé mis en place par le gouvernement pour développer son attractivité économique.

A travers le projet de SCOT, les élus souhaitent mettre en place toutes les conditions favorables au développement et à l'ancrage de ces grands sites économiques et en faire des vitrines d'innovation attractives rayonnant sur l'ensemble du bassin de vie et au-delà.

Ces deux grands pôles économiques, moteurs de développement du territoire, sont :

- **le pôle industriel et énergie** qui englobe :
 - le centre nucléaire CEA Marcoule qui accueille des activités de recherche et de développement autour du nucléaire et principal employeur scientifique et industriel du Gard ;
 - l'Occitanie Zone Economique (OZE) Marcel Boiteux qui est un pôle de technologies et des sciences du vivant, et qui présente encore quelques disponibilités foncières.
- **le pôle économique multimodal et industriel de Laudun-L'Ardoise** qui intègre :
 - la ZAE L'Ardoise, à vocation industrielle, qui accueille près de 80 entreprises ;
 - le port de L'Ardoise dont une étude portée par la DIMeRS est en cours sur la basse vallée du Rhône. Elle a pour but de définir une stratégie de développement et de chercher des complémentarités entre l'ensemble des ports de la basse vallée du Rhône. Port L'Ardoise présente de forts enjeux de renouvellement urbain sur le site d'anciennement Arcelor-Mittal ;
 - l'OZE Lavoisier, à vocation industrielle et logistique, qui présente encore des disponibilités foncières.

Autour de ces deux grands pôles économiques se greffent des projets porteurs de développement et de transition écologique :

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

- le projet «Grand Carénage» porté par EDF/Tricastin qui viendrait conforter le pôle structurant de Marcoule en termes d'emplois directs et indirects ;
- des projets concernant le traitement des déchets (nucléaires et tous types de déchets) dont So'Gard inscrit au Contrat de Transition Ecologique du Gard Rhodanien, au niveau du site de Marcoule ;
- le projet de plateforme multimodale logistique (L'Ardoise Eco Fret - L.E.F.) qui permettrait de tirer parti du potentiel multimodal du site de Port L'Ardoise ;
- le projet Cleantech Vallée, inscrit dans le cadre du contrat de transition écologique dont le volet «énergie renouvelable» du projet prévoit la mise en service de centrales solaires à Laudun-L'Ardoise, l'expérimentation d'hydroliennes dans le Rhône par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et dont le projet LEF de transport combiné fait également partie ;
- des disponibilités foncières encore importantes au niveau de L'Ardoise, stratégiquement situées au niveau de la future déviation de la RN 580 qui pourraient accueillir de futurs projets économiques et industriels structurants.

Ces deux grands sites économiques et leurs projets de développement sont les moteurs sur lesquels la stratégie de SCOT doit s'appuyer pour créer des richesses qui puissent bénéficier à l'ensemble des secteurs économiques du territoire, et notamment amplifier la création d'emplois dans le secteur résidentiel.

Au-delà de ces sites économiques spécifiques, la ville de Bagnols-sur-Cèze a aussi un rôle à jouer dans l'attractivité économique du territoire et son rayonnement.

En tant que ville-centre inscrite dans le couloir rhodanien et pôle du système territorial du «ruban méditerranéen» de la Région Occitanie, elle doit accueillir et développer toutes les fonctions économiques «supérieures» en priorité au sein de son centre-ville et de son tissu urbain mixte.



Ces objectifs induisent la poursuite des politiques publiques en faveur du renouvellement urbain et de la qualité urbaine, vecteurs d'une image plus qualitative.

1-2 Structurer une armature des sites économiques qui compose avec la spécificité productive du territoire

Hiérarchiser les sites pour les activités économiques

Pour favoriser l'attractivité et le développement économique sur leur territoire, les élus souhaitent proposer du foncier et des biens immobiliers à vocation économique adaptés aux besoins des entreprises.

Dans ce cadre, le SCOT a pour objectif de planifier, spatialiser et hiérarchiser le foncier en tenant compte de la spécificité productive du territoire. Celle-ci se caractérise par une répartition égale (50%-50%) de l'emploi entre ZAE et tissu urbain mixte (sur les territoires limitrophes, la répartition de l'emploi est plutôt de l'ordre de 70% dans le tissu urbain mixte et 30% dans les ZAE).

Pour ce faire, les principes suivants devront être respectés :

- Favoriser la mixité des fonctions urbaines support de lien social, d'animation locale et de dynamisme dans les centres-villes et des quartiers (quartiers-gares notamment). L'objectif est d'implanter en priorité les activités économiques dans le tissu urbain (lorsqu'elles sont compatibles avec la présence d'habitat). Ce principe concerne notamment le secteur résidentiel (tourisme, commerce, services) et certaines activités du secteur productif (petits artisans) ;
- Réserver le foncier en zones d'activités économiques (ZAE) pour les activités économiques non compatibles avec la proximité de l'habitat (industrie, artisanat dont l'activité entraîne des besoins en termes d'espace ou des nuisances). Une hiérarchie des ZAE a été définie afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises :
 - les ZAE d'intérêt régional (OZE) qui correspondent aux pôles structurants dans la vallée du Rhône : pôle énergie autour de Marcoule et pôle industriel et logistique de Laudun-L'Ardoise ;
 - les ZAE d'intérêt intercommunal situées essentiellement le long de l'axe stratégique Nord-Sud (Pont-St-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / St-Laurent-des-Arbres) ;
 - les sites d'activités économiques locaux.

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

Viser une optimisation du foncier dédié aux activités économiques

De manière générale, l'objectif d'économiser et de rationaliser le foncier dans un souci de préservation des terres agricoles et naturelles doit aussi se décliner dans la stratégie économique. Cet objectif répond aussi à une problématique d'optimisation des investissements publics. Ainsi, il s'agira de mobiliser en priorité le foncier disponible dans les ZAE existantes avant d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation (réinvestissement des dents creuses, renouvellement et mutation de l'existant). En outre, il s'agira aussi de rationaliser les extensions/créations de nouvelles ZAE.

Promouvoir la qualité des ZAE, en tant que vitrines d'innovation économique et énergétique

L'objectif est de promouvoir la qualité des ZAE, notamment dans le cadre de l'aménagement des entrées de ville, que ce soit en requalification de zones existantes ou pour les nouvelles ZAE. Il s'agira de favoriser un aménagement qualitatif et durable au travers d'une composition urbaine d'ensemble traitant à minima les thématiques suivantes :

- stationnement et développement des modes doux ;
- énergies renouvelables ;
- qualité paysagère des espaces publics ;
- qualité architecturale des constructions ;
- gestion du ruissellement.



1-3 Préserver le capital agricole et promouvoir une évolution des pratiques

Le SCOT contribue au maintien et au développement de l'agriculture et notamment garantit la préservation des terres agricoles considérées comme des espaces économiques à part entière du territoire.

Aux côtés de la chambre d'agriculture, ils affirment plusieurs grands objectifs :

- Préserver les terres agricoles en particulier celles à fort

potentiel agronomique, les terres à forte valeur ajoutée (tous labels) et les terres irriguées ou potentiellement irrigables en prévision de l'accélération des impacts du réchauffement climatique ;

- Renforcer la filière viticole en favorisant son développement structurel notamment en permettant la pérennité des structures stratégiques (comme les caves par exemple) ;
- Accompagner la diversification de l'activité et une évolution des pratiques face aux évolutions des modes de vie et aux enjeux du changement climatique, et faire face à la nécessité d'économie de la ressource en eau :
 - Développer davantage les circuits courts pour valoriser les productions locales de qualité et encourager la proximité ;
 - Soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des ressources (agriculture raisonnée, biologique, biodynamie) ;
 - Répondre aux nouvelles aspirations et attentes des consommateurs : produits plus sains, traçabilité, recherche d'alternatives aux protéines animales, lutte contre le gaspillage... ;
 - Moderniser les exploitations ;
 - Développer l'agritourisme en complément de l'activité agricole : rénovation du bâti agricole ancien, oenotourisme, accueil à la ferme, vente de produits locaux sur les axes touristiques...

Pour tenir ces engagements, le DOO définira des orientations permettant la mise en oeuvre d'un projet peu consommateur de foncier qui fixe des limites claires à l'urbanisation et offre ainsi une lisibilité sur le long terme aux agriculteurs.

De plus, le SCOT vise à réduire la pression foncière et la rétention spéculative qui nuisent notamment à la transmission des exploitations et à l'installation de nouveaux agriculteurs, en encourageant par exemple la mise en place d'outils de protection et/ou d'intervention foncière (ZAP, SAFER...).



DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

1-4 Poursuivre la numérisation de l'économie : promouvoir l'évolution des usages du numérique dans les différents métiers

L'aménagement numérique est un levier pour le développement et l'attractivité économiques. Il rend le territoire plus compétitif, permet la croissance des filières traditionnelles ainsi que l'émergence d'activités innovantes.

Il permet l'adaptation aux nouveaux modes de travail (travail à distance, espaces de coworking, télétravail, auto-entrepreneuriat...) et l'implantation de PME novatrices à la recherche d'un cadre de vie plus préservé.

Dans ce cadre, les élus souhaitent, aux côtés du Département, poursuivre et développer la politique de raccordement au très haut débit. Celui-ci doit se faire en priorité dans les sites économiques stratégiques (un travail partenarial est en cours pour une montée en très haut débit sur la ZAE Port L'Ardoise), puis une généralisation à l'ensemble des ZAE du territoire à échéance 2018-2020. Enfin, l'objectif nominal est d'atteindre 100% des ménages desservis en très haut débit à l'horizon 2025.

Le numérique est un outil également très important dans le cadre d'une stratégie de développement touristique et culturel (promotion, diffusion de l'information..).

1-5 Renforcer le commerce dans les centres-villes notamment des polarités principales et encadrer le développement des zones commerciales

Le rôle du SCOT, en tant que document d'urbanisme, est d'encadrer l'aménagement et le développement commercial. Cependant, il ne peut pas traiter la totalité des sujets liés au commerce et doit être articulé avec les autres leviers à disposition des collectivités. La mise en oeuvre du SCOT se fera notamment à travers la politique locale du commerce, définie par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Les élus souhaitent conforter l'armature commerciale existante en cohérence avec le statut des communes et se fixent les priorités suivantes :

- **Renforcer le commerce de proximité dans l'ensemble des bourgs et des villages** afin de garantir le maintien d'une offre de commerce de proximité aux résidents permanents et soutenir les autres formes de commerce qui répondent à des besoins d'une population parfois éloignée (commerces ambulants, marchés...);
- **Dynamiser le commerce des centres-villes notamment dans les polarités principales** : poursuivre les efforts

de requalification notamment sur Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit qui doivent devenir des polarités commerciales majeures du territoire, notamment en lien avec l'activité touristique.

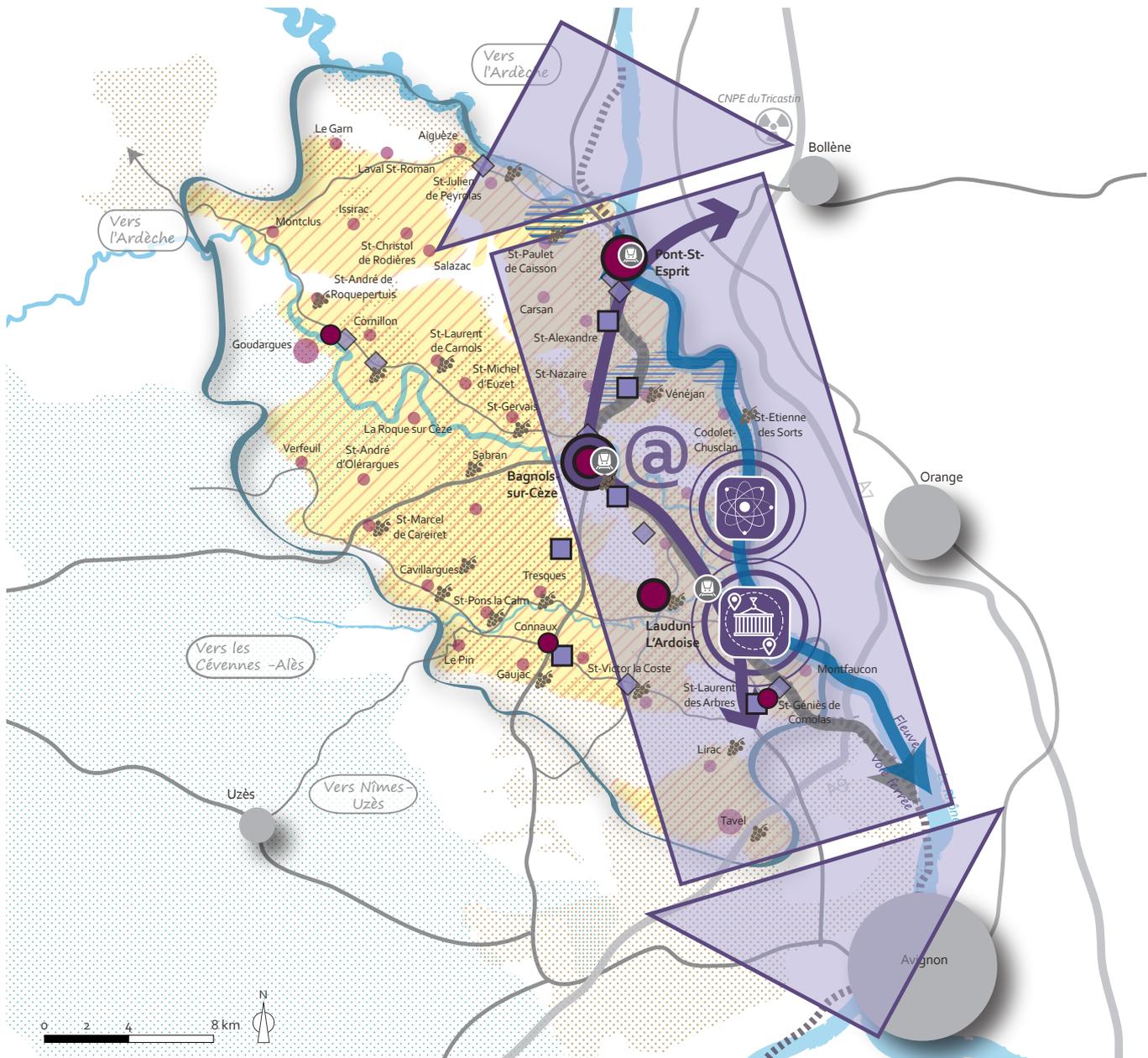
La revitalisation commerciale des centres-villes nécessite de mettre en place et de coordonner plusieurs leviers d'actions : qualité des espaces publics, accessibilité, habitat, sécurité, propreté, services, animation commerciale, politique immobilière et foncière, diversification commerciale, lien avec l'artisanat, maîtrise des implantations périphériques, etc.

- **Encadrer le développement des zones commerciales.** L'objectif prioritaire dans le cadre du SCOT est d'optimiser le foncier dans les zones commerciales existantes et de les considérer comme des espaces privilégiés de mutation et de réinvestissement urbains. Cet objectif doit aussi permettre la requalification de ces espaces notamment lorsqu'ils sont situés en entrée de ville.

De manière générale, le SCOT accompagne la mutation de l'activité commerciale et vise à anticiper les évolutions du commerce et les nouvelles pratiques de consommation : recherche de la proximité (circuits courts, AMAP, marchés de producteurs), développement du e-commerce...



DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION



Affirmer le Gard rhodanien comme pôle économique de la vallée du Rhône

Valoriser le potentiel du couloir rhodanien en tant qu'axe de communication majeur multimodal et de développement économique (Rhône, voie ferrée, grands axes routiers)

Porter les projets de développement économique à vocation interrégionale et régionale :

Pôle industriel / énergie :

- CEA Marcoule et les projets connexes
- OZE M. Boîteux
- Projet «Grand Carénage» (EDF/Tricastin)
- Projets concernant le traitement des déchets (dont So'Gard)

Pôle multimodal et industriel de Laudun-L'Ardoise :

- Projet de plateforme multimodale logistique (L.E.F.)
- ZAE L'Ardoise
- Port de l'Ardoise
- OZE Lavoisier
- Projet Cleantech Vallée

Donner les moyens à Bagnols-sur-Cèze de jouer son rôle de «tête de pont» en y confortant toutes les fonctions économiques supérieures

Développer la fibre optique sur les secteurs économiques

Valoriser les richesses agricoles et tendre vers une évolution des pratiques

Préserver les terres agricoles à fort potentiel agronomique, ainsi que les terres à forte valeur ajoutée en :

- AOP viticole
- AOP oléicole

Préserver les terres irriguées et potentiellement irrigables, notamment en prévision de l'accélération des impacts du réchauffement climatique

Renforcer la filière viticole en favorisant son développement structurel

Accompagner la diversification agritouristique (oenotourisme, accueil à la ferme, ...), le développement des circuits courts, notamment sur les axes touristiques

Structurer une armature des sites économiques, entre tissu urbain mixte et zones d'activités dédiées

Conforter et accueillir de l'emploi dans les polarités principales

S'appuyer sur les locomotives économiques et organiser les retombées pour l'ensemble du bassin de vie

Octobre 2017



Maintenir l'emploi sur l'ensemble des communes en cohérence avec l'armature territoriale

Favoriser la mixité fonctionnelle au sein des quartiers de gare

Conforter les zones d'activités économiques d'intérêt intercommunal, le long de l'axe stratégique Nord-Sud et assurer leur montée en gamme

Encadrer le développement des zones d'activités économiques d'intérêt local

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

1-6 S'orienter vers un tourisme vert qui compose avec les ressources et sensibilités du territoire

Le tourisme représente un potentiel important pour le dynamisme économique du SCOT. En effet, il est créateur d'emplois non délocalisables et participe au renforcement et à la diversification de l'offre de services, d'équipements et de commerces dans les communes pour la population permanente.

Le Gard Rhodanien est situé à proximité de sites touristiques de renommée internationale : Avignon, le Pont du Gard, Uzès, les gorges de l'Ardèche, la grotte Chauvet.... avec lesquels il poursuit un travail de partenariat.

Le territoire bénéficie aussi d'atouts indéniables pour le développement du tourisme vert et de loisirs (paysages naturels et agricoles, vallée de la Cèze, cascades du Sautadet, plus beaux villages de France, chartreuse de Valbonne, les gorges de l'Ardèche ...), constituant ainsi une destination touristique reconnue et créant une véritable plus-value pour son territoire.

La stratégie de développement touristique doit passer par la préservation des paysages, du patrimoine, de la ressource en eau, des espaces agricoles et naturels. Le PNR est pour cela un levier important à mobiliser en tant qu'outil de développement local au service du territoire.

L'activité touristique doit s'inscrire dans une démarche de développement durable (label tourisme durable).

La stratégie touristique devra anticiper et s'adapter aux enjeux liés aux changements climatiques (fragilité et rareté de la ressource en eau, modification du climat ...) mais aussi aux évolutions des modes de vie et pratiques de loisirs.

Conforter et développer les activités de pleine nature, notamment le long de la Cèze, fleuron touristique du territoire

Cet objectif doit nécessairement prendre en compte la vulnérabilité des sites naturels liée aux effets du changement climatique (raréfaction de la ressource en eau et sensibilité aux pollutions). Le territoire devra adapter sa stratégie afin de diversifier son offre, ne pas tout miser sur la thématique de l'eau, et privilégier également une offre qualitative (qualité des eaux de baignade et des aménagements).

- **Aménager les cascades du Sautadet/La Roque-sur-Cèze en respectant la sensibilité du site**, et notamment mieux organiser la forte fréquentation touristique, en termes d'accessibilité, de sécurisation, de création de circuits en mode doux, d'aménagement de panoramas, de gestion des flux de voiture... ;
- **Mieux gérer la fréquentation des lieux de baignade** :

favoriser la diffusion de la fréquentation, créer une signalétique, des aménagements légers ;

- **Gérer la circulation des canoës** : réaliser les aménagements particuliers nécessaires et mettre en place des conventionnements avec les propriétaires privés de berges ;
- **Développer les activités de pleine nature** dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers (TVB, ressource en eau, co-visibilité) ;
- **Prévoir des emplacements réservés pour l'aménagement de pistes cyclables** en cohérence avec les grands itinéraires ;
- **Identifier, préserver et entretenir les chemins de randonnée** (lien avec les PDIPR) tout en conjuguant enjeux écologiques et agricoles ;
- **Assurer des interactions avec la vallée de l'Ardèche**, bénéficiant également d'une attractivité touristique importante (connexions douces/actives, mise en réseau des différentes activités de pleine nature ...) ;
- **Valoriser le potentiel touristique du Rhône** à travers la présence des haltes fluviales de Saint-Etienne-des-Sorts et de Laudun-l'Ardoise.

Mettre en réseau les grands sites d'appel touristique et sites locaux

Le territoire dispose de grands sites touristiques qui font en partie la renommée du territoire. La stratégie touristique mise en oeuvre doit profiter à l'ensemble du Gard Rhodanien et contribuer à une solidarité entre les communes, chacune ayant un rôle à jouer.

Ainsi, il s'agit d'une part de valoriser les grands sites touristiques, moteurs attractifs du territoire et d'autre part d'organiser le tourisme diffus pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire et allonger la saisonnalité (développer un tourisme en dehors de la saison estivale) :

- **Mettre en réseau les sites d'appel touristique essentiellement situés au Nord-Ouest du territoire** : relier les trois villages classés «plus beaux villages» (la Roque-sur-Cèze, Aiguèze et Montclus) et l'ensemble des sites touristiques (sites naturels, sites classés et inscrits, noyaux villageois, ...) pour en organiser les retombées sur l'ensemble du territoire ;
- **S'appuyer sur la pratique de l'oenotourisme en place sur la partie Sud** du territoire, autour des appellations renommées (Lirac, Tavel et Côtes du Rhône) et plus globalement **développer le tourisme agricole** : accueil à la ferme, vente de produits locaux sur les axes touristiques...

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

Organiser des liens avec les sites touristiques attractifs situés en dehors du territoire

- Avec le **Grand-Avignon** et notamment la commune de Roquemaure autour de la thématique de l'œnotourisme (label vignoble et découverte, circuit vélo) et d'Avignon ;
- Avec l'**Ardèche et les Cévennes** notamment autour de la thématique du vélo ;
- Avec l'**Uzège** notamment autour de la pratique du VTT et en lien avec les communes touristiques d'Uzès et de Lussan ;
- Avec les sites majeurs voisins du Pont-du-Gard, de Barjac et de l'Aven d'Ornac.

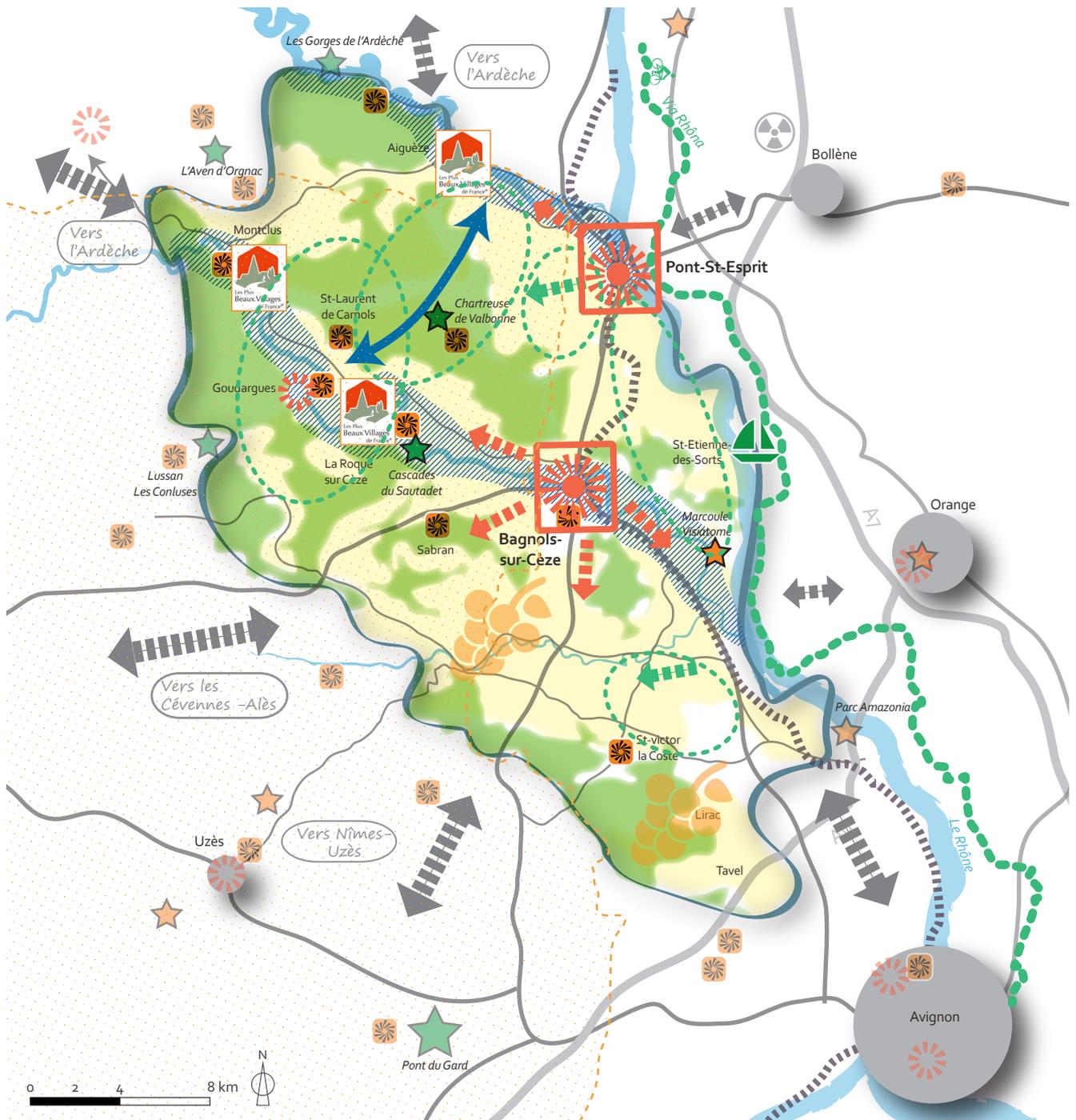
Renforcer l'attractivité du territoire

- **Renforcer et valoriser les portes d'entrée du territoire pour capter les flux touristiques :**
 - Bagnols-sur-Cèze en tant que ville centre est une vitrine du territoire. Dans ce cadre, elle doit améliorer son image : qualité urbaine, renouvellement de son centre-ville, dynamisme des commerces, qualité des entrées de ville, développement de projets urbains qualitatifs notamment autour du quartier de gare, développement des mobilités douces/actives... ;
 - Au vu de ses atouts patrimoniaux et de sa situation aux portes des gorges de l'Ardèche, Pont-Saint-Esprit est une porte d'entrée, un espace d'appel pour capter les flux touristiques. Les élus souhaitent en outre conforter ce rôle. Pour cela, elle doit être le lieu privilégié pour l'implantation de certains équipements (maison du tourisme, hébergements...). Ces projets pourront contribuer au renforcement des politiques de réhabilitation et de renouvellement urbains du centre-ville menées actuellement par la municipalité ;
 - Valoriser la porte d'entrée historique et patrimoniale au niveau de St-Laurent-des-Arbres et de Laudun-l'Ardoise : présence de sites romains sur le territoire

(Camp de César et oppidum de Gaujac) et à proximité (le site du Pont du Gard), projet de mémorial des Harkis ;

- Appuyer le développement du secteur de destination touristique «vert» au nord-ouest : villages pittoresques, sites naturels de grande qualité, loisirs de long de la vallée de la Cèze...
- Développer la filière touristique viticole existante au Sud et à l'Est principalement.
- **Mettre en place des outils pour rendre le territoire plus attractif :**
 - Favoriser le développement du numérique en lien avec les sites touristiques (bornes wifi, meilleure gestion de la signalétique) ;
 - Améliorer les circulations en modes doux pour les touristes, notamment en lien avec la via Rhôna passant à proximité : valoriser et poursuivre la mise en place de boucles touristiques de découverte du Gard Rhodanien pour diffuser le tourisme sur l'ensemble du territoire et pour créer notamment des liens entre la vallée de la Cèze et les gorges de l'Ardèche ;
 - Développer des labellisations.
- **Compléter l'offre d'hébergement :**
 - Soutenir le projet d'hôtel dans le centre-ville à Pont-Saint-Esprit afin de capter une nouvelle clientèle ;
 - Renforcer le tourisme d'affaires (Marcoule) ;
 - Développer et encadrer des hébergements insolites de qualité (permanents ou temporaires) ;
 - Développer des structures de bien-être, notamment en proposant des produits en lien avec l'identité du territoire (la vinothérapie par exemple...).
- **S'articuler avec les démarches supra-territoriales engagées :**
 - Soutenir le projet de Parc Naturel Régional des garrigues gardoises qui englobe une partie du Gard Rhodanien et qui permettrait de développer une stratégie touristique durable sur ce vaste territoire ;
 - Participation à l'association de la Grande Provence.

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION



Mettre en place une dynamique économique liée au tourisme vert et viticole, s'adaptant aux enjeux du changement climatique

Renforcer et valoriser les portes d'entrée touristique du territoire pour « capter » les flux liés au tourisme (renforcement de l'image, de la qualité d'accueil, développement de services, ...)

Valoriser le potentiel touristique lié aux cours d'eau majeurs, tout en préservant la ressource en eau et en garantissant la qualité des eaux de baignade
 Valoriser la halte fluviale touristique (plaisance)

Maintenir et valoriser la qualité paysagère et environnementale, socle du tourisme vert

Mettre en oeuvre un développement touristique qui valorise et maillle l'ensemble des sites remarquables existants et potentiels :

- Polarités structurantes patrimoniales
- Pôles d'attraction « naturels »

- Pôles d'attraction autres
- Sites classés et/ou inscrits
- Plus beaux villages de France
- Centres historiques et villages de caractère
- Projet de PNR

Favoriser les déplacements en modes doux à visée touristique (randonnées, itinéraires et boucles cyclotouristiques), avec la Via Rhôna comme axe de support :

- Via Rhôna
- Boucles cyclotouristiques existantes

Créer des synergies et liaisons entre les deux vallées principales

Favoriser les interactions entre monde agricole et tourisme

Créer des stratégies d'alliance avec les territoires voisins pour jouer sur l'effet « amplificateur » en termes de tourisme, culture, déplacements, ...

S'orienter vers un tourisme vert qui compose avec les ressources et sensibilités du territoire

Octobre 2017



(Inscription dans la Grande Provence, projet de circuits de randonnée avec Avignon, ...)

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

Le tableau synthétique ci-après décline la prospective de création d'emplois ambitionnée selon chaque secteur d'activité, à l'horizon 2035.

Secteurs	Hypothèses de création d'emplois à l'horizon 2035 selon le scénario au fil de l'eau	Objectifs	Hypothèses de création d'emplois à l'horizon 2035 retenues au SCOT
Agriculture	- 900	Viser la stabilisation de l'emploi agricole, tout en prenant en compte la diversification du secteur (agritourisme, œnotourisme, circuits courts, agriculture biologique, etc.). Prendre en compte la gestion de l'eau.	Stabilisation
Industrie	- 1300	Développer l'activité industrielle en s'appuyant sur des projets structurants (Industrie verte, CleanTech, Grand carénage) et des savoir-faire spécifiques (démantèlement) tout en diversifiant les activités.	+ 1000
Tourisme / culture	+ 330	Monter en puissance et en gamme. Devenir plus attractif en rendant plus lisible l'offre existante (sites, labels). Travailler sur la structuration de l'offre. Etendre la période d'accueil des touristes au-delà de juillet-août.	+ 800
Logistique	+ 180	Secteur créateur d'emplois, des infrastructures qui permettent de valoriser le fer et le fleuve (implantation Carrefour, projet LEF, OZE Lavoisier...).	+ 400
Commerce	+ 240	Renforcer le commerce dans les centres-villes, notamment dans les 3 principaux pôles. Structurer l'offre commerciale entre centres-ville et périphérie.	+ 500
Construction	- 600	Valoriser les nouveaux savoir-faire (énergie, numérique) et répondre aux objectifs de production de logements (forts enjeux de réhabilitation de logements sur Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit).	+ 300
Services à la personne / santé	+ 930	Répondre à des besoins croissants liés au vieillissement de la population (Silveréconomie), à la dématérialisation des services... / bien-être et médecine douce/ petite enfance.	+ 1800
Services aux entreprises	+ 1100	Secteur dynamique dans un contexte où de plus en plus d'entreprises externalisent des activités (service informatique, conseil, audit, etc.)	+ 1500
Administration publique / Enseignement	+ 1700	Une tendance à la hausse moins conséquente qu'auparavant qui dépend de la politique nationale.	+ 500
TOTAL	1680		6800

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

2/ AMPLIFIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le marché du logement sur le Gard Rhodanien doit faire face à plusieurs enjeux :

- Un phénomène de décohabitation, dû notamment au vieillissement de la population, qui doit être pris en compte dans la quantification des besoins et de l'offre en logements ;
- Des résidences secondaires dont le stock évolue légèrement, entraînant risques et pressions importants pour les communes : élévation des niveaux de prix du foncier et de l'immobilier, difficultés pour la population permanente ou pour les travailleurs saisonniers (ouvriers agricoles ou industriels) de trouver un logement à prix abordable, « muséification » des noyaux anciens patrimoniaux au détriment de la population locale, problématiques de maintien des équipements, commerces et services... ;
- Une vacance et précarité importantes et en progression notamment sur les polarités principales (Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit) d'où l'enjeu de poursuivre les politiques de renouvellement urbain dans les centres-villes ;
- Des disparités importantes dans les caractéristiques du parc de logements entre les communes, ce qui demandera une adaptation des objectifs en termes de production de logements en lien avec l'armature territoriale.

L'ambition dans le SCOT est de poursuivre une politique de logements qui permet de :

- Réduire les inégalités au sein de la population et répondre aux besoins des ménages permanents les plus en difficulté (ceux qui ont aujourd'hui du mal à se loger dignement) ;
- Favoriser une plus grande solidarité entre les communes dans la production d'une offre diversifiée ;
- Mettre en place une politique volontariste de production de logements et d'amélioration qualitative de l'offre existante ;
- Viser une meilleure efficacité énergétique des logements.

2-1 Créer environ 12 000 logements à l'horizon 2035 et assurer la production d'une offre de logements diversifiée

Cette estimation tient compte de plusieurs phénomènes :

- la nécessité de produire du logement à population constante pour pallier le desserrement des ménages et les démolitions-reconstructions de logements ;
- l'arrivée des nouveaux ménages ;

- les logements qui seront mobilisés pour des résidences secondaires.

Les élus souhaitent par ailleurs conforter la vocation touristique du Gard Rhodanien. Pour cela, il est nécessaire de créer des résidences secondaires qui sont un vecteur important de développement touristique et dont les retombées économiques sont essentielles au territoire.

Toutefois, il est nécessaire de mieux encadrer la production afin qu'elle ne se fasse pas au détriment des ménages locaux. Le SCOT soutient donc une politique adaptée concernant la création de résidences secondaires nécessaires à l'économie touristique du territoire et privilégie la production de typologies de logements dans des formes urbaines plus compactes, en continuité immédiate des tissus urbains villageois et sur des tailles de parcelles de terrain en adéquation avec les moyens des ménages permanents.

La production de logements sera territorialisée (dans le DOO) en fonction de l'armature territoriale avec pour objectif de limiter la périurbanisation en priorisant le recentrage sur les polarités principales, puis dans les pôles de rayonnement.

2-2 Diversifier le parc de logements pour assurer le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs

Les élus souhaitent répondre aux enjeux de diversification de l'offre de logements afin de répondre aux besoins liés aux évolutions sociétales (notamment le vieillissement des personnes, les familles monoparentales...) et aux actifs.

L'objectif consiste à diversifier davantage l'offre afin de permettre à tous les ménages de trouver un logement adapté à leurs besoins à chaque stade de leur vie.

Il s'agira tout particulièrement de :

- Développer de plus petits logements pour répondre au vieillissement de la population, aux besoins des jeunes, aux évolutions des structures familiales et aux besoins spécifiques (travailleurs saisonniers du tourisme et de l'industrie notamment) ;
- Diversifier le stock de logements individuels ;
- Viser un développement du parc locatif à hauteur de 20% de la production des nouveaux logements pour répondre aux besoins des ménages dans le cadre de leur parcours résidentiel, participer à la fluidité du marché, répondre aux besoins des ménages les plus modestes, permettre une rotation suffisante et nécessaire du parc et maintenir

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

les équipements (écoles principalement) ;

- Définir des objectifs de création de logements locatifs sociaux (LLS) pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes : définir des objectifs de rattrapage sur les polarités principales concernées par l'article 55 de la loi SRU et rééquilibrer l'offre sur les autres communes, notamment les pôles de rayonnement. Ces objectifs quantitatifs devront aussi s'accompagner d'ambitions plus qualitatives : diversification des tailles et gammes de logements, création de LLS dans le parc existant, rénovation, qualité architecturale et environnementale... ;
- Maîtriser les prix de sortie en mettant en place des outils adaptés : finalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH), stratégie foncière, opérations d'ensemble, EPF, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les PLU... ;
- Créer des logements pour les publics spécifiques tels :
 - les gens du voyage. En effet, au-delà des aires d'accueil réalisées à Bagnols-sur-Cèze et Laudun-L'Ardoise, ainsi que l'aire de grand passage prévue à Pont-St-Esprit dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage, il est nécessaire de créer des logements sociaux pour les familles sédentarisées (occupant actuellement le terrain communal de l'ancienne décharge de Bazine, à Bagnols-sur-Cèze) ;
 - les personnes âgées qui, pour certaines d'entre elles, pose la question de la perte d'autonomie et demande à réfléchir au développement de logements adaptés, situés à proximité des centralités, commerces et services quotidiens et desservis par des modes alternatifs à la voiture.

2-3 Poursuivre les efforts de réduction de la vacance et de réhabilitation du parc de logements notamment dans les centralités urbaines et villageoises

L'amélioration du parc existant doit permettre de garantir un logement «digne» et économe en énergie à tous les habitants sans discrimination, en lien avec le PLH.

Pour tenir cet objectif, les élus mobilisent plusieurs outils :

- Réinvestir les logements vacants notamment sur les communes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit déjà concernées par la mise en place de politiques publiques (PIG départemental «Habiter mieux» et plan national «opération coeur de ville» sur Bagnols-sur-Cèze, ainsi que l'OPAH RU sur Pont-Saint-Esprit) permettant de remettre quelques logements sur le marché. Elles doivent poursuivre les efforts entrepris ;
- Réhabiliter les logements dans le parc privé présentant un état de dégradation avancée ou une mauvaise isolation préoccupante ;
- Rénover le parc social vétuste notamment au sein des deux quartiers prioritaires retenus au titre de la politique de la ville à Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit ;
- Construire un projet urbain à travers le dispositif NPNRU sur le quartier des Escanaux permettant de l'intégrer dans la ville en actionnant plusieurs leviers : la réhabilitation des logements, la qualité des espaces publics, la mixité fonctionnelle... ;
- Restructurer et valoriser le développement des quartiers de gare de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit dans le cadre du projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferrée rive droite ;
- Garantir de manière générale la performance énergétique dans les logements réhabilités et les nouveaux logements.

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH), UN OUTIL DE MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU SCOT EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le SCOT et le PLH du Gard Rhodanien ont été élaborés concomitamment, les réflexions à la base des deux documents se nourrissant l'une de l'autre. Ils affichent ainsi les mêmes orientations en matière de politique du logement.

Le SCOT «cadre» une partie des politiques de l'habitat, en tant que document de planification générale. En revanche le PLH, qui doit être compatible avec le SCOT, doit être finement territorialisé pour être traduit par les PLU et ainsi avoir une portée beaucoup plus opérationnelle que le SCOT.

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

3/ PROMOUVOIR DES MODES DE TRANSPORTS PLUS VERTUEUX EN S'APPUYANT SUR LES PROJETS PHARES

La mobilité revêt un enjeu majeur dans le cadre de la stratégie de développement du territoire car c'est un sujet transverse à de nombreuses politiques territoriales : habitat, économie, tourisme, loisirs, équipements.

Les besoins en déplacements augmentent de façon croissante et cela ne devrait pas s'inverser à l'horizon 2035 au regard :

- du souhait de développement économique et démographique ambitieux soutenu par les élus dans le cadre du SCOT ;
- de la situation stratégique du territoire au sein de la vallée du Rhône, à proximité de bassins d'emplois structurants (Avignon, Bollène, Orange, Nîmes, Alès, Uzès).

Les transports, notamment par la route, représentent le deuxième poste de consommation énergétique sur le territoire du Gard Rhodanien, après l'industrie. Conscients du coût environnemental et social de cette situation qui tend à s'amplifier en lien principalement avec l'étalement urbain, les élus de la communauté d'agglomération souhaitent combiner un panel d'actions à mettre en oeuvre afin de proposer des alternatives crédibles à la voiture et à l'automobilisme (fait qu'un automobiliste soit seul dans son véhicule).

3-1 Valoriser le potentiel multimodal du territoire pour gérer les flux économiques

La vallée du Rhône dans laquelle s'inscrit le territoire présente l'avantage en termes de mobilité d'offrir des infrastructures structurantes de plusieurs types : routières, ferroviaires (fret) et fluviales. Cette hyper accessibilité est un levier du développement économique.

Ainsi, le projet de territoire soutient le développement du pôle logistique multimodal (route et fret ferroviaire) de Laudun-L'Ardoise (notamment autour du projet L.E.F) qui est un des projets phare de développement économique pour le bassin d'emploi.

Par ailleurs, le transport fluvial est historiquement développé sur le territoire du SCOT via le Rhône, qui a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui le fleuve accueille des flux de marchandises et le transport de voyageurs et ce potentiel est sous-exploité. Ainsi, le SCOT appuie :

- le projet de développement du port économique de Laudun-L'Ardoise, en complémentarité avec la plateforme logistique multimodale et les autres ports de la basse vallée du Rhône (Le Pontet, Avignon/Courtine, Arles). Ce projet est d'ailleurs un projet phare de la Région Occitanie et revêt également une certaine importance

pour le territoire du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon avec lequel sont entretenus des liens en termes de logistique, d'industrie et de commerce ;

- la valorisation des équipements liés à l'activité touristique et de plaisance : le port de plaisance de Laudun-L'Ardoise et la halte de St-Etienne-des-Sorts pour le tourisme fluvial. Cette dernière est par ailleurs largement empruntée par des croisiéristes qui se rendent ensuite sur le site du Pont du Gard en autocar et présente donc un potentiel de diffusion touristique intéressant.

3-2 Poursuivre, en partenariat avec les territoires concernés, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône

Un autre atout indéniable du Gard Rhodanien est la présence d'une ligne ferroviaire en rive droite du Rhône ; cette dernière est utilisée uniquement pour le fret et a été fermée aux voyageurs.

Cette ligne, connectée à l'étoile ferroviaire avignonnaise, pourrait pourtant présenter une offre intéressante en termes de transport public et constituer une alternative sérieuse à l'usage de l'automobile (le territoire connaît de très nombreux déplacements domicile-travail, majoritairement vers Avignon). En effet, la ligne dispose de trois gares sur le territoire (Pont-St-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Laudun-L'Ardoise) et permettrait de relier celui-ci à Avignon (gares centre et TGV) et à Nîmes de façon efficace.

L'intérêt d'une réouverture de cette ligne aux voyageurs est réel et a été démontré au sein d'études d'opportunité et de faisabilité menées par la Région Occitanie. L'impact positif de ce projet pour le territoire est quant à lui aisément mesurable (meilleure attractivité résidentielle et économique, diminution de l'usage de l'automobile, des gaz à effets de serre et autres nuisances induites par l'automobile ...).

Cette réouverture s'accompagnerait de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux fonctionnels et accessibles autour des deux gares principales. Les fonctions et la qualité urbaines au sein des quartiers de gare de Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit doivent être intensifiées (un projet de revitalisation urbaine au niveau du quartier de gare de Bagnols-sur-Cèze est en cours).

Enfin, le rabattement tous modes de transports, y compris une réflexion sur les modes doux, vers les pôles principaux du territoire serait organisé afin de structurer au mieux les nombreuses mobilités pendulaires auxquelles le territoire fait face.

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION

3-3 Rendre l'offre en transports en commun plus attractive et impulser un changement dans les comportements individuels

Le réseau de transport public sur le territoire du SCOT du Gard Rhodanien est uniquement composé de transports routiers et organisé principalement autour du transport scolaire.

Au regard des mobilités pendulaires croissantes, il semble opportun de renforcer cette offre au moins sur l'axe structurant Pont-St-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / Laudun-L'Ardoise en direction d'Avignon, en plus de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône, mais également vers les autres pôles principaux. De plus, une réflexion sur une coordination possible entre les régions Occitanie et Sud-PACA mériterait d'être menée, afin de mettre en place une ligne de bus efficace et pertinente entre Bagnols-sur-Cèze et Avignon.

Plus globalement, les élus souhaitent que l'offre de transports en commun soit coordonnée avec l'ensemble des territoires voisins disposant de pôles générateurs de flux importants (partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité).

Au-delà d'une meilleure coordination et efficacité des transports en commun favorables à la limitation de l'usage individuel de véhicules («autosolisme»), il s'agit d'impulser un changement dans les comportements individuels. Pour cela, le territoire envisage notamment de :

- Mettre en place un service de navette électrique au niveau des deux principaux pôles urbains du territoire, à savoir Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit, afin d'impulser un changement dans les comportements individuels en matière de déplacements utilitaires et de loisirs de proximité et de répondre de façon durable aux besoins d'une partie de la population dite «captive» (jeunes et personnes âgées en particulier) ;
- Mailler le territoire d'aires de covoiturage, en priorité au niveau des pôles structurants, une solution plus adaptée aux espaces ruraux ;
- Promouvoir le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire, en ciblant tout particulièrement les futurs quartiers de gare, les aires de covoiturage et zones d'activités économiques et commerciales.

La communauté d'agglomération, en coopération avec les grandes entreprises du territoire, dont le CEA Marcoule, souhaite mutualiser son réseau de bus et développer un pôle d'échange multimodal économique au niveau de la commune d'Orsan (lieu d'échange stratégique entre Marcoule et le site économique de L'Ardoise). A l'instar du plan de déplacements d'entreprise mis en place par le CEA de Marcoule, ce dispositif permettrait de desservir de façon collective le réseau d'entreprises concentré sur la partie Est du Gard Rhodanien.

Enfin, les élus soutiennent fortement le déploiement de réseaux numériques sur le territoire car il peut répondre à certains besoins en déplacements physiques (télétravail, achats en ligne, tourisme...) et ainsi les limiter.

3-4 Compléter le réseau viaire structurant

Le réseau routier est fortement fréquenté toute l'année et en particulier en période touristique où le trafic de transit vers les territoires limitrophes est important. Le taux de poids lourds est également relativement élevé sur le territoire qui joue un rôle d'itinéraire alternatif aux autoroutes A7 et A9, de transit.

Les conséquences de ce fort trafic routier sont importantes : encombrement, insécurité routière, pollution de l'air, nuisances sonores, dégradation des centres urbains traversés..., principalement sur les axes majeurs suivants :

- l'axe Nord-Sud Pont-St-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / Connaux, vers Uzès et Nîmes (RN 86 et RD 6086) ;
- l'axe Bagnols-sur-Cèze / Laudun-L'Ardoise / Avignon (RN 580) ;
- l'axe Est-Ouest Bagnols-sur-Cèze / Alès (RD 6)

En ce sens, les élus du territoire portent la mise en oeuvre du projet routier structurant de la «Rhodanienne», permettant à terme la déviation et l'apaisement des centres-villes de Bagnols-sur-Cèze, L'Ardoise et St-Nazaire, aujourd'hui fortement impactés par les conséquences du fort trafic routier décrites précédemment.

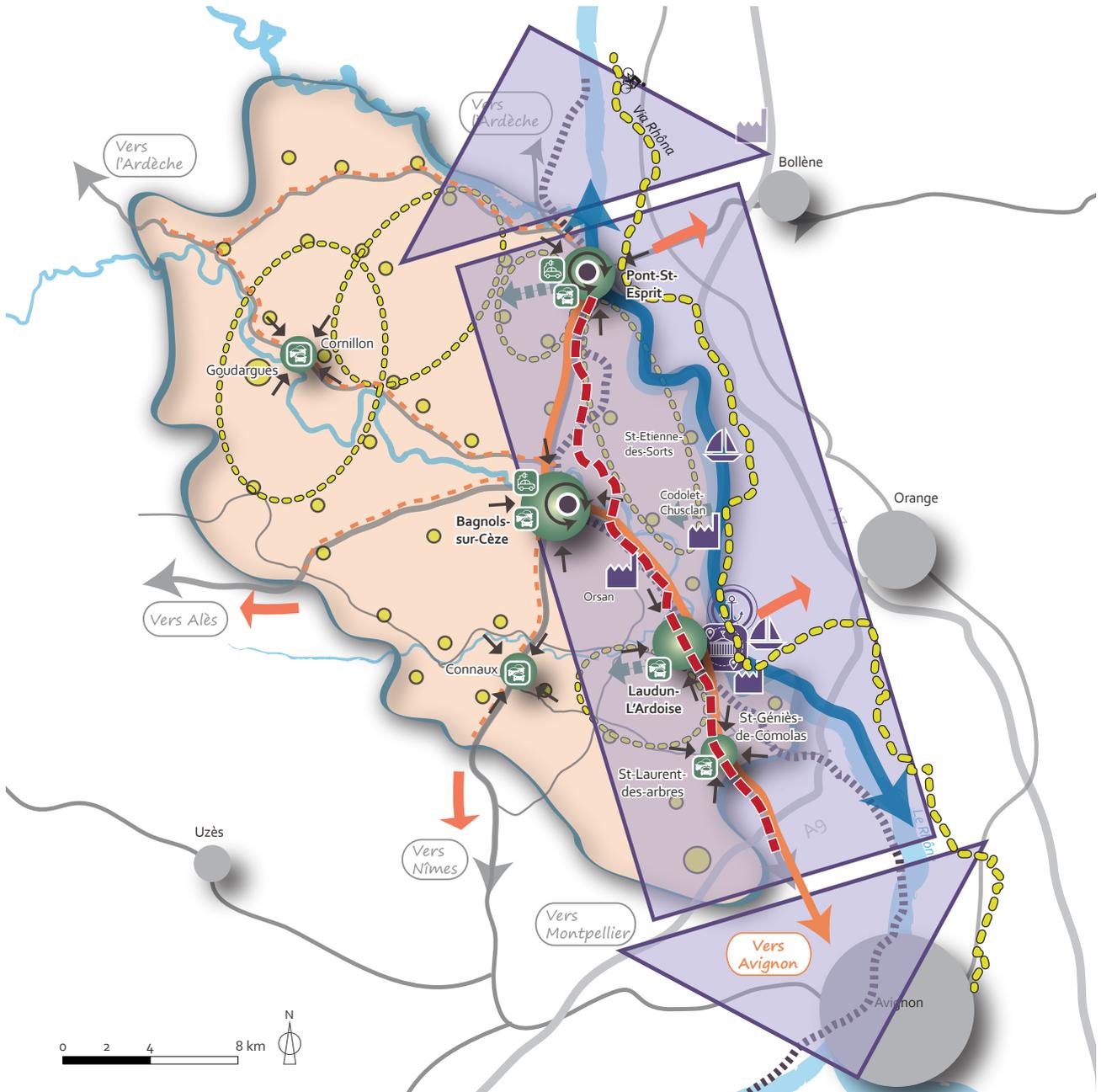
3-5 Aménager des itinéraires modes doux agréables et sécurisés, valoriser les déplacements de proximité

Une partie des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne l'accès aux besoins de la vie quotidienne. Il est donc important de repenser l'espace de proximité et de proposer pour ces déplacements quotidiens de courte distance, une alternative à la voiture et plus particulièrement au sein des communes structurantes du territoire. Pour ce faire, il conviendra, en plus de la promotion d'un mode de développement plus regroupé, de :

- requalifier et aménager des espaces publics apaisés où le piéton et le cycle sont prioritaires ;
- structurer une trame de déplacements doux, sécurisée et agréable, permettant de relier sans rupture les zones d'habitat aux différents services et équipements structurants de la commune.

Ces aménagements, en lien avec les boucles cyclotouristiques déjà mises en place sur le territoire, le réseau de chemins de randonnée touristiques (PDIPR 30) et la connexion avec la Via Rhôna passant à Pont-St-Esprit peuvent être également vecteurs de développement touristique.

DÉFI 1 : RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE EN MISANT SUR L'INNOVATION



Intensifier les connexions avec les territoires voisins notamment au sein de la vallée du Rhône (meilleur accès aux grands équipements extérieurs)

Valoriser le potentiel multimodal du territoire pour gérer les flux économiques

- Soutenir le pôle multimodal logistique de Laudun-l'Ardoise
- Promouvoir le Rhône comme infrastructure de transport
- Appuyer le développement du port de L'Ardoise et travailler sur la complémentarité avec les ports de la basse vallée du Rhône
- Valoriser les équipements touristiques existants : halte touristique fluviale et port de plaisance

Soutenir, en partenariat avec les territoires concernés, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône :

- Aménager des pôles d'échange multimodaux fonctionnels et accessibles autour des 2 principales gares ferroviaires
- Intensifier les fonctions et la qualité urbaines au sein du quartier de gare de Bagnols-sur-Cèze et valoriser le potentiel foncier et immobilier autour de la gare de Pont-St-Espirit (en prenant en compte le risque d'inondation)

- Organiser le rabattement tous modes vers les pôles principaux

Rendre l'offre en transport en commun plus attractive et impulser un changement dans les comportements individuels

- Renforcer l'offre en transport en commun structurante sur l'axe Pont-st-Espirit / Bagnols-sur-Cèze / Laudun-L'Ardoise / Avignon en complémentarité avec l'offre ferroviaire et les territoires voisins
- Coordonner l'offre de transports en commun avec les territoires voisins
- Conforter des axes TC secondaires, notamment vers Alès et Nîmes
- Mettre en place un service de navette électrique au sein des 2 principaux pôles urbains et promouvoir le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire
- Mailler le territoire d'aires de covoiturage
- Favoriser la mise en place de plans de déplacement d'entreprises ou de zone (coopération CA du Gard Rhodanien et entreprises)
- Miser sur le numérique pour répondre à certains besoins en déplacements

Mettre en oeuvre la rhodanienne et réaliser les

Développer les interactions avec les territoires voisins et faciliter les déplacements internes

Octobre 2017



déviations de Bagnols-sur-Cèze et L'Ardoise, levier permettant notamment d'apaiser les centres urbains

Aménager des itinéraires modes doux agréables et sécurisés

- Comme alternative crédible pour les déplacements fonctionnels de proximité au sein des communes, au sein des opérations nouvelles et en connexion avec l'existant
- Comme vecteur de développement touristique (boucles cyclotourisme...)

DÉFI 2 :

IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI
CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

1/ COMBINER LES AMBITIONS RÉSIDENTIELLES ET ÉCONOMIQUES AVEC L'OBJECTIF DE DIVISER PAR DEUX LA CONSOMMATION D'ESPACE PAR HABITANT SUPPLÉMENTAIRE

Les collines boisées, espaces viticoles, cours d'eau, vallées et noyaux villageois anciens sont des éléments fondateurs de l'identité du territoire du Gard Rhodanien.

Le dynamisme démographique et économique porté dans le projet SCOT doit se faire dans le respect et la valorisation sur le long terme du cadre de vie. Le SCOT fixe des objectifs ambitieux en matière de modération de la consommation foncière et met en oeuvre une gestion optimisée du foncier et des ressources, notamment en eau.

1-1 Diviser par deux la consommation d'espace par habitant supplémentaire

Afin de réduire la consommation de foncier agricole, naturel et forestier liée à l'urbanisation et limiter ainsi l'étalement urbain et le mitage, le SCOT actionne plusieurs leviers :

- Définir pour le logement des objectifs de production de formes urbaines et de densités plus compactes, afin de diviser par deux la consommation de foncier, relativisée au regard du nombre d'habitants accueillis (soit une consommation effective et globale réduite d'environ 25%), par rapport aux 10 dernières années ;
- Promouvoir la mixité des fonctions urbaines, avec un objectif de maintenir un taux de 50% de l'emploi dans les centres-villes et quartiers et rationaliser les besoins en zones d'activités économiques (dont commerciale) avec un objectif de maintenir un taux de 50% de l'emploi dans les ZAE.

Pour cela, le SCOT prévoit de :

- Réinvestir prioritairement l'espace urbain en mobilisant les capacités de densification et de mutation des tissus urbains et zones d'activités existants ;
- Se donner les moyens de réinvestir des logements vacants et fortement diminuer le nombre de résidences secondaires créées ;
- Développer dans un second temps, l'urbanisation sous forme d'extensions mesurées en continuité immédiate de l'existant et y fixer des objectifs de densité ;
- Requestionner et redimensionner les secteurs actuellement ouverts à l'urbanisation dans les PLU et cartes communales.

Cette meilleure utilisation de la ressource foncière doit en parallèle être accompagnée de modes d'urbanisation plus qualitatifs, afin d'être mieux acceptée par les habitants et être attractive pour les nouveaux arrivants :

- que ce soit pour l'habitat : concilier des formes urbaines plus compactes avec les aspirations de la population qui recherchent en milieu rural de la tranquillité, de l'intimité, des espaces extérieurs privatifs et de plus grandes surfaces de logement ;
- mais également pour les zones d'activités : les intégrer au mieux dans l'environnement paysager ou urbain, penser l'aménagement des espaces extérieurs, l'implantation du bâti, imposer une certaine qualité architecturale...

Des plans d'aménagement d'ensemble encadrant la densité et fixant des exigences en termes de qualité architecturale et urbaine seront réalisés sur les secteurs de développement afin que la densité soit bien vécue et acceptée, et non subie.

1-2 Prioriser le réinvestissement des espaces urbains et économiques

Un des leviers principaux d'une meilleure gestion du foncier est de prioriser la mobilisation du potentiel foncier et immobilier dans le tissu urbain existant (enveloppes urbaines et zones d'activités) avant d'ouvrir de nouvelles zones en extension urbaine. Ainsi, le SCOT identifie dans chaque commune, notamment dans les secteurs stratégiques (proximité des centralités...) :

- le potentiel de renouvellement urbain (îlots mutables pouvant être démolis et reconstruits ou pouvant changer de vocation notamment dans le cadre de la densification des quartiers gare par exemple) ;
- les parcelles libres, de type dents creuses (terrains non bâtis insérés dans le tissu urbain constitué) ;
- les grandes parcelles bâties, partiellement occupées, pouvant être divisées et accueillir de nouveaux logements.

Cette identification du potentiel foncier et immobilier dans le tissu urbain existant devra être réalisée :

- dans le tissu urbain résidentiel et mixte (centres-villes et centres-bourgs, quartiers en reconversion comme les pôles gares de Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit, secteurs résidentiels) ;
- dans les zones d'activités économiques.

DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

1-3 Regrouper l'urbanisation autour des centralités pour stopper l'étalement urbain

L'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels observés ces dernières décennies sur le territoire du Gard Rhodanien et plus largement sur le territoire français :

- dégradent et banalisent les paysages ;
- compromettent l'équilibre économique des exploitations agricoles ;
- fragilisent les espaces naturels et fragmentent les continuités écologiques ;
- engendrent des dysfonctionnements urbains :
 - augmentation des besoins en déplacements automobiles ;
 - extensions coûteuses des réseaux notamment viaires et d'assainissement ;
 - dilutions des centralités et perte de lien social...

Ces formes de développement urbain récentes sont par ailleurs en opposition avec les principes traditionnels d'ordonnement qualitatif des noyaux anciens, plutôt sous forme regroupée et vertueuse en termes de consommation de foncier.

Le SCOT rompt ainsi avec ce mode de développement passé en regroupant davantage l'urbanisation autour des centralités et des zones déjà urbanisées, en définissant des secteurs potentiels de développement.

1-4 Limiter le développement des hameaux secondaires et encadrer le développement des hameaux-villages

Le bassin de vie du Gard Rhodanien, comme de nombreux

territoires ruraux, est caractérisé par la présence importante de hameaux. Ils se sont quasiment tous développés de manière importante voir disproportionnée ces dernières décennies et participent ainsi grandement au mitage des espaces agricoles ou naturels et à la perte de centralité des communes.

De ce fait, dans l'objectif de confortement des centralités, la priorité est donnée au développement du noyau villageois.

On peut toutefois distinguer plusieurs types de hameaux (voir définitions dans le rapport de présentation et dans le DOO) :

- les hameaux-villages, les plus importants et mieux structurés, qui pourront éventuellement se développer au regard de leur niveau de service, tout en assurant la préservation du cadre de vie très rural ;
- les hameaux secondaires, de taille plus restreinte et moins, voire non équipés, qui pourront se densifier mais ne sont pas destinés à s'étendre.

Ainsi, pour ces deux types de hameaux, comme pour les noyaux urbains ou villageois, le développement de l'urbanisation devra concerner en priorité les dents creuses et la densification du tissu urbain déjà constitué.

Dans le respect de leur caractère rural, l'urbanisation devra permettre de créer des formes urbaines et des espaces publics de qualité favorables à une vie sociale notamment dans les hameaux-villages.

On peut distinguer enfin des formes d'urbanisation linéaire développées le long d'axes routiers, ou encore d'habitat moderne dispersé et éloigné des noyaux villageois ou hameaux. Ces formes urbaines sources de mitage et de surconsommation de l'espace ne sont pas amenées à se densifier ni à se développer.



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

1-5 Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les aspirations des ménages avec la limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

La « densité » est au cœur des enjeux de développement durable car elle représente un des principaux leviers pour limiter la consommation de foncier agricole et naturel, ressource précieuse et inextensible.

Toutefois, cette notion est souvent perçue de façon négative car elle renvoie dans l'inconscient collectif à l'image de l'urbanisme massif et collectif des grands ensembles, composé de «tours» et de «barres» qui a marqué le paysage urbain français de certaines villes.

Le DOO fixera des objectifs quantitatifs de production de formes urbaines et de densités plus compactes, nuancés au regard de l'armature territoriale et des formes urbaines environnantes, afin de respecter l'identité de chaque commune.

Au-delà des objectifs quantitatifs, aborder cette notion sous l'angle qualitatif rend possible la conciliation des avantages de la maison individuelle (lumière, espace, nature et intimité) avec une consommation raisonnée de l'espace. Il pourra s'agir notamment de :

- mettre en oeuvre des formes urbaines plaçant l'espace public, la nature et les liens sociaux au coeur des réflexions,
- jouer sur des échelles variées : du grand espace public à la



placette devant la maison,

- composer avec la géographie du lieu : se saisir des contraintes topographiques, réinterpréter le parcellaire agricole, les matériaux et histoires des lieux.

Au-delà de répondre aux enjeux de limitation de la consommation de foncier, la définition d'objectifs chiffrés de formes urbaines et de densités permettra de diversifier l'offre de logements et de répondre à l'ensemble des besoins en orientant la production vers d'avantage de collectifs, groupés et intermédiaires.

1-6 Identifier des marges de manoeuvre foncières pour conforter le poids économique du territoire

La maîtrise de l'urbanisation passe aussi par la planification du foncier économique prévu en Zones d'Activités Économiques (ZAE), qui doit être optimisé.

Pour cela, le foncier mobilisé en ZAE doit être réservé aux activités non compatibles avec la proximité et/ou la mixité de l'habitat et non à la délocalisation d'activités aujourd'hui



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

implantées en centres-villes.

Le vrai défi en matière de foncier économique relève plus d'une problématique qualitative (localisation, disponibilité des terrains viabilisés, niveaux de prix du marché, intégration paysagère et architecturale, ...) que quantitative (les surfaces prévues dans les documents d'urbanisme sont souvent suffisantes). En effet, l'objectif pour être plus réactif et attractif vis-à-vis des entreprises, est de disposer de foncier commercialisable (aménagé et viabilisé), bien localisé dans des zones d'activités qualitatives.

Afin d'objectiver les besoins fonciers liés à l'ambition de création d'emplois, le premier tableau ci-dessous propose une

répartition des emplois projetés entre les ZAE et le tissu urbain constitué, en respectant la répartition actuelle (50% - 50%).

Le second tableau estime les besoins théoriques en foncier économique par secteur d'activités à l'horizon 2035, en considérant les ratios d'emplois à l'hectare exposés dans le premier tableau. Ces besoins théoriques en foncier sont ensuite répartis entre les ZAE et le tissu urbain, au regard de la répartition proposée dans le premier tableau, par secteur d'activités.

Il en découle qu'environ 105 ha nets de foncier économique sont nécessaires pour conforter le poids économique du Gard Rhodanien.

Proposition de répartition des emplois entre ZAE et tissu urbain constitué et estimation des besoins en foncier (ha nets) par secteur d'activité à l'horizon 2035

Secteurs	Ambition de création d'emplois à horizon 2035	Part en ZAE	Part dans le tissu	Ratio d'emplois à l'hectare (net)
Agriculture	-	-	-	-
Industrie	1000	100 %	0 %	30
Tourisme / Culture	800	30 %	70 %	40
Logistique	400	100 %	0 %	20
Commerce	500	30 %	70 %	40
Construction	300	70 %	30 %	30
Services à la personne / Santé	1800	30 %	70 %	40
Services aux entreprises	1500	50 %	50 %	40
Administration publique / Enseignement	500	20 %	80 %	50
TOTAL	6800	50 %	50 %	36

Secteurs	Ambition de création d'emplois à horizon 2035	Besoins en foncier net 2018-2035 (ha)	Besoins fonciers en ZAE (ha)	Besoins en foncier dans le tissu (ha)
Agriculture	-	-	-	-
Industrie	1000	33	33	0
Tourisme / Culture	800	20	6	14
Logistique	400	20	20	0
Commerce	500	13	4	9
Construction	300	10	7	3
Services à la personne / Santé	1800	45	14	32
Services aux entreprises	1500	38	19	19
Administration publique / Enseignement	500	10	2	8
TOTAL	6800	188	104	84

DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

2/QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE ET TOURISTIQUE

2-1 Requalifier les entrées et les traversées de villes, villages et zones d'activités

De nombreuses séquences urbaines sur le territoire sont aujourd'hui peu qualitatives et dégradent l'image du territoire. Il s'agit globalement des axes routiers fortement marqués par l'urbanisation linéaire et la présence de certaines zones d'activités économiques, comme par exemple :

- l'axe Laudun-L'Ardoise / Bagnols-sur-Cèze, incluant la traversée de L'Ardoise en particulier très marquée par les activités économiques et une absence globale de qualité urbaine et architecturale ;
- l'axe Bagnols-sur-Cèze / Pont-Saint-Esprit, incluant la traversée de Saint-Nazaire en particulier très impactée physiquement par la traversée de la RN86 en son cœur urbain.

Il s'agira de requalifier ces espaces notamment par :

- un traitement qualitatif des espaces publics ;
- la mise en place d'opérations de requalification voire de renouvellement urbain ;
- le traitement particulier de points de vue panoramiques majeurs depuis les axes routiers ;
- la requalification paysagère de certaines entrées et sorties de ville, ainsi que de zones d'activités économiques

De manière générale, le DOO identifie certaines zones d'activités, entrées, traversées de ville et axes routiers qui présentent des enjeux importants en termes de requalification que ce soit d'un point de vue de la qualité urbaine ou de la densification.

2-2 Préserver et valoriser la qualité patrimoniale des noyaux anciens



Les grands paysages façonnent le territoire et fondent son identité. Le patrimoine bâti y participe également. Sur le territoire du Gard Rhodanien, la quasi totalité des noyaux anciens possède un caractère patrimonial de grande qualité : noyau dense et ordonnancé, ruelles étroites et sinueuses, utilisation marquée de la pierre, présence de monuments et d'éléments mettant en valeur la mémoire des lieux et modes de vie (églises, chapelles, lavoirs, fontaines, mas ou fermes, patrimoine industriel, murets de pierre sèche ...) ...

Ce patrimoine n'est pas toujours protégé d'un point de vue réglementaire. Parfois, notamment lorsqu'il est privé, il peut être dégradé par manque d'entretien.

Aussi, le SCOT vise à :

- valoriser ce patrimoine en le recensant et en le protégeant au sein des documents d'urbanisme communaux (article L.151-19 du code de l'urbanisme) ;
- poursuivre l'embellissement des centres anciens patrimoniaux par des aménagements qualitatifs de l'espace public ;
- définir des exigences architecturales fortes quant aux opérations de renouvellement urbain ou de greffe urbaine notamment à proximité ou dans les centres anciens (par le biais de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme ou d'une OAP dans les PLU).

2-3 Fixer des exigences de qualité pour les nouvelles opérations d'habitat et d'activités

Un des principaux objectifs du SCOT est de préserver le cadre de vie et rendre le territoire plus attractif pour les nouvelles populations et entreprises. Cette attractivité repose en partie sur la qualité urbaine et environnementale des futures



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

opérations. Le SCOT insiste donc sur la nécessité de :

- privilégier la réalisation d'opérations d'ensemble en veillant à leur intégration dans l'environnement et leur écrin paysager ;
- promouvoir la mixité des fonctions urbaines ;
- promouvoir des formes urbaines innovantes et adaptées au contexte de l'agglomération du Gard Rhodanien ;
- améliorer le traitement paysager des franges urbaines et des entrées de ville ou de bourg afin de donner à voir une délimitation claire des espaces ;
- valoriser, gérer et protéger la ressource en eau et intégrer le risque de ruissellement ;
- définir des orientations en termes d'économie d'énergie, de production d'énergies renouvelables d'accès au très haut débit (opérations « vitrine » pour le territoire) ;
- intégrer la question de la nature en ville, la trame verte et bleue ;
- gérer les interfaces avec les terres agricoles, les fronts bâtis et franges urbaines.

Les élus du territoire souhaitent ainsi que les nouvelles opérations d'habitat ou d'activités répondent à des exigences de qualité, que ce soit en renouvellement ou en extension urbaine.

Exemple d'une opération de greffe urbaine / Vallon des Vignes - Le Beausset - Var

Aménagement d'un front urbain de qualité fixant une limite avec l'espace agricole.

Programme : extension de bourg - 118 logements dont 51 maisons de villes et 67 collectifs

Surface terrain : 1,8 ha

Hauteur : R+3 maximum

Densité : 65 log/ha



1. Promenade des Aires : du logement collectif face à un front urbain de qualité



2. Terrasses privées surplombant les jardins



3. Centre bourg/Vallon des Vignes : l'identité du centre ancien préservée



4. Ruelle : jeu de volumes



5. Importance d'un espace public de qualité

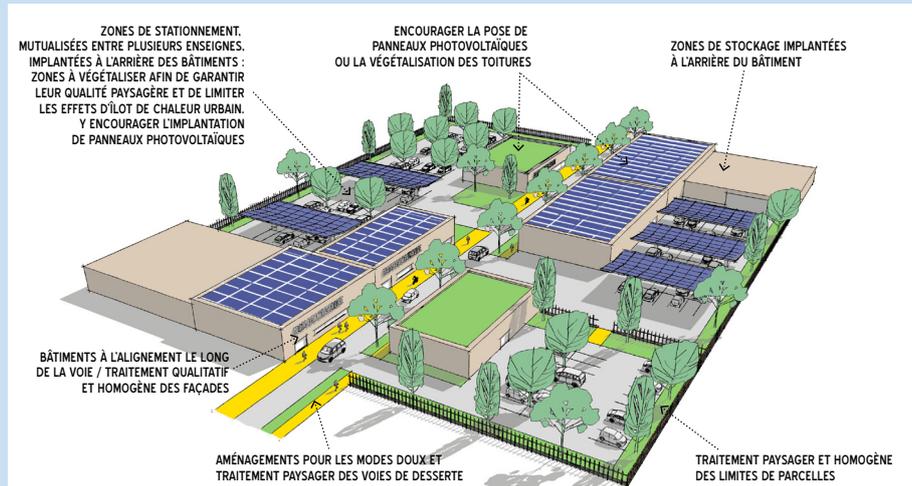
©Photos : Le valon des vignes ; CERTU « Pour un habitat dense individualisé »

DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

Exemples d'aménagements qualitatifs de zones d'activités économiques

Une zone d'activités «vitrine» du territoire :

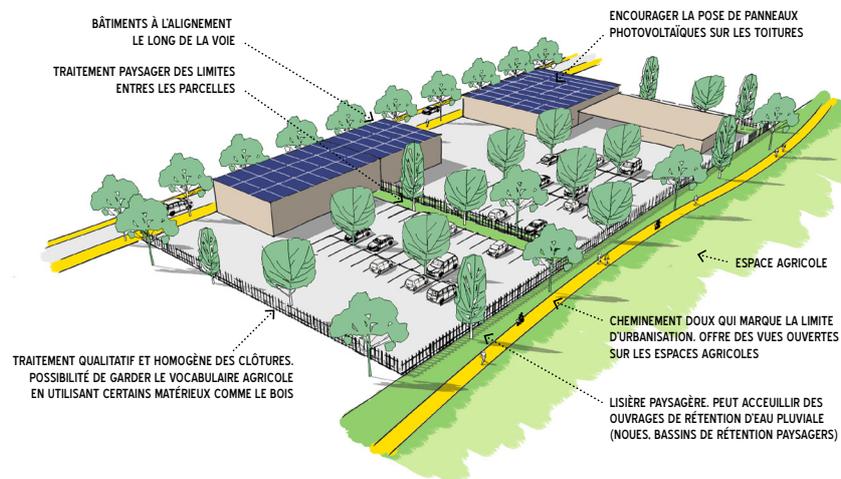
- Bâtiments à l'alignement le long de la principale, traitement qualitatif et homogène des façades ;
- Zones de stationnement mutualisées, végétalisées et disposées à l'arrière des bâtiments ;
- Zones de stockage non visibles depuis l'espace public ;
- Intégration d'énergies renouvelables et/ou végétalisation des toitures.



N.B. : Les formes architecturales et les essences végétales sont à adapter au site d'implantation afin d'être en cohérence avec le contexte paysager et urbain

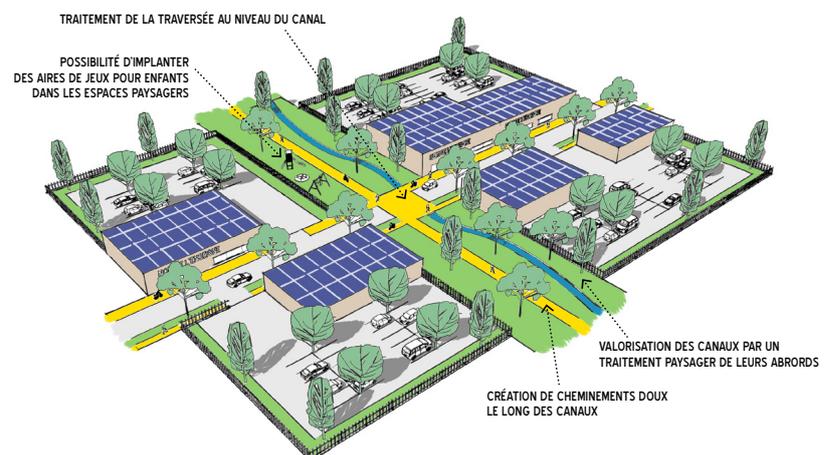
Création d'une zone tampon qualitative avec l'espace agricole :

- Lisière paysagère pouvant accueillir des ouvrages de rétention d'eaux pluviales, cheminements doux ... ;
- Traitement qualitatif et homogène des clôtures.



Intégration du réseau hydrographique dans l'aménagement :

- Valorisation des cours d'eau par un traitement paysager des abords ;
- Possibilité d'implanter des aires de jeux pour enfants dans les espaces paysagers.



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

3/VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE : RELIEFS ET TRAME VITICOLE MARQUÉE, PONCTUÉS DE SILHOUETTES VILLAGEOISES

3-1 Préserver le capital agricole, économique, écologique et paysager

Les terres agricoles jouent différents rôles essentiels pour le territoire : économie, tourisme, support de biodiversité, prévention des risques.

En outre, la filière viticole, largement dominante sur le Gard Rhodanien, a contribué à dessiner et façonner le paysage d'aujourd'hui : paysage ouvragé où l'homme et la nature sont en étroite interaction. Il en résulte un paysage singulier, marqué par une structure dynamique, variant entre rythme (effet de rayure) et texture (effet de matière), ainsi que des couleurs emblématiques variant au fil des saisons. Les lignes droites typiques de cette culture soulignent et mettent particulièrement en valeur le relief du territoire.

Cependant, ce paysage fait l'objet de nombreuses pressions urbaines liées notamment au mitage, aux extensions mal maîtrisées, à la perte de la vocation agricole des hameaux. Le développement de l'urbanisation engendre parfois des conflits d'usage entre exploitants et «néo-ruraux».

Afin de limiter ces phénomènes, le SCOT vise en complément de la maîtrise de l'urbanisation décrite précédemment :

- la maîtrise du développement urbain en :
 - privilégiant dans un premier temps la densification et le renouvellement du tissu urbain existant ;
 - en réglementant dans un deuxième temps les extensions urbaines ;
 - en interdisant le développement des hameaux secondaires et de l'urbanisation diffuse, ainsi qu'en encadrant le développement des hameaux-villages.
- l'identification dans le DOO des terres agricoles à préserver sur le long terme, notamment celles présentant un fort potentiel agronomique, les terres irriguées ou labellisées ;
- l'intégration d'un espace tampon entre l'urbain et les terres agricoles pour limiter les conflits d'usage.



3-2 Mettre en valeur les silhouettes villageoises

Le diagnostic a identifié différents types d'implantation des noyaux villageois dans le territoire : ceux qui sont «perchés», adossés à un coteau ou une falaise ou encore inscrits au sein d'une plaine ou d'une vallée.

Les noyaux villageois dits «perchés» (Montclus, Aiguèze ...) sont perceptibles de loin et participent à la structuration du grand paysage. Étant des points d'appel visuels majeurs, constituant un patrimoine historique indéniable et étant source d'attractivité touristique, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à leur préservation et leur mise en valeur.

Il est essentiel que ces villages conservent leur silhouette originelle qui ont fait la renommée du territoire et ont permis l'obtention de certains labels de qualité.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Maintenir lisible la structure villageoise en préservant un équilibre entre espaces urbanisés et espaces agricoles et naturels : préserver les coupures d'urbanisation qui mettent en valeur les noyaux villageois ;
- Regrouper l'urbanisation en extension pour ne pas «noyer» la silhouette originelle et poursuivre la qualité architecturale dans les extensions urbaines en recomposant un front urbain de qualité et en s'inscrivant en harmonie dans l'écrin paysager.

3-3 Respecter la structure du grand paysage : reliefs et grands massifs boisés

Les reliefs sont très présents sur le territoire du Gard Rhodanien, particulièrement sur la partie Ouest de celui-ci. Ils structurent le paysage, cadrent les vues, offrent des points de repère immuables et sont le socle d'ancrage de certains noyaux villageois anciens. Ils forment ainsi l'identité du territoire.

En ce sens, ils sont très sensibles aux mutations et sont impactés ponctuellement par une urbanisation diffuse non maîtrisée.

Aussi, il convient de protéger les reliefs et plus précisément les lignes de crêtes et les coteaux de qualité encore préservés de l'urbanisation, dans l'objectif de :

- Limiter l'impact visuel de l'urbanisation diffuse qui masque les silhouettes urbaines patrimoniales (noyaux urbains concentrés, ordonnancés et qualitatifs) ;
- Empêcher le mitage des reliefs entraînant un déboisement

DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

important ;

- Limiter les risques de ruissellement et l'exposition des personnes au risque de feux de forêt, les boisements étant très présents sur les reliefs.

Les grands massifs boisés ou forestiers, grands repères paysagers et réservoirs de biodiversité, doivent également faire l'objet de protections et de gestion spécifiques particulièrement poussées afin de garantir leur maintien.

Aussi, il s'agit :

- d'appliquer un principe général de non-artificialisation de ces espaces ;
- conserver des espaces tampons entre les milieux urbains et les lisières forestières.

3-4 Préserver les vues et la qualité paysagère le long des axes de découverte du territoire

Maintenir les coupures vertes

Le développement récent de l'urbanisation a parfois contribué à l'étalement excessif de la tache urbaine, soit depuis les centres villes ou villageois, soit depuis les hameaux, le plus souvent le long des axes routiers. Aujourd'hui, les risques de continuités urbaines entre certaines communes sont importants engendrant de nombreux dysfonctionnements (limites floues entre les communes, perte de lisibilité des structures villageoise...)

Ceci est particulièrement observé dans les communes de l'axe d'influence et à proximité des polarités principales.

Dans l'armature territoriale définie, certains pôles de rayonnement englobent deux communes, car elles disposent d'une polarité en commun, c'est le cas de :

- Cornillon et Goudargues : le hameau situé sur Cornillon le long de la RD980 est limitrophe de la commune de Goudargues ;
- Saint-Géniès-de-Comolas et Saint-Laurent-des-Arbres dont la zone économique et commerciale de Tésan est mitoyenne avec le secteur pavillonnaire de Saint-Geniès-de-Comolas.

Pour enrayer ce phénomène, le SCOT protège les coupures vertes de toute urbanisation dans l'objectif de :

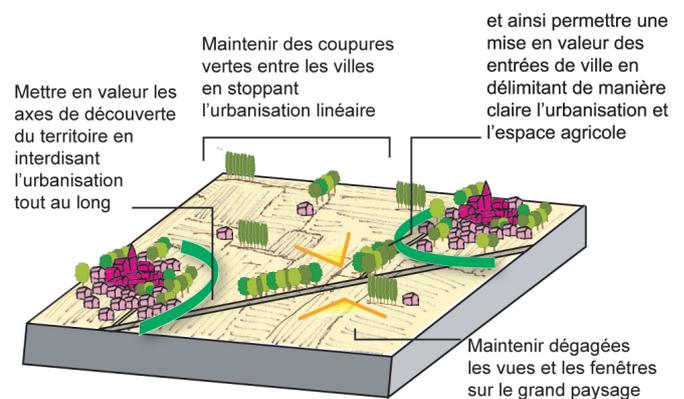
- Préserver une lisibilité des structures villageoises ;
- Marquer clairement les entrées/sorties des zones agglomérées ;
- Maintenir des percées visuelles entre deux séquences urbaines.

Préserver ou requalifier le paysage le long des routes

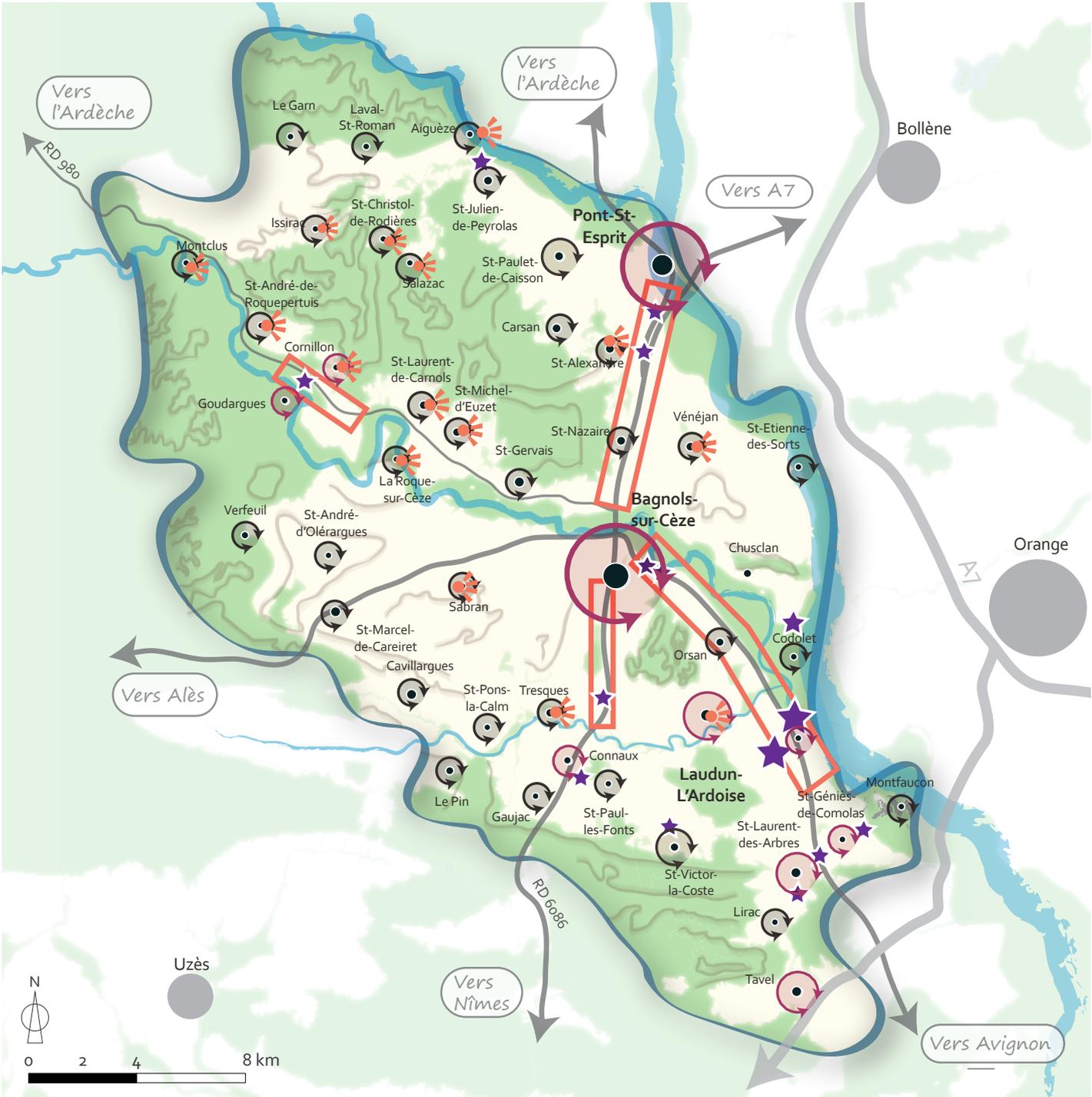
Les routes constituent un des principaux moyens de découverte et d'appropriation du territoire. Sinueuses au gré des reliefs et vallées, offrant tour à tour des perspectives paysagères remarquables et des séquences urbaines plus ou moins qualitatives, elles sont le miroir du territoire et leurs meilleures ambassadrices auprès de ceux qui le découvrent et le parcourent.

Ce sont des éléments particulièrement sensibles puisqu'elles définissent souvent la première image que l'on se fait d'un territoire. Or, une grande partie des extensions urbaines ces dernières décennies se sont faites justement le long des axes routiers et ont concourru en partie à dégrader le paysage. C'est le cas notamment de certaines zones d'activités économiques en entrée de ville ou de constructions ponctuelles qui gênent ainsi la lecture du paysage, pour les résidents permanents mais aussi pour les touristes.

Le SCOT vise le maintien d'un réseau de routes de qualité qui permet la découverte du paysage ; l'urbanisation linéaire le long des axes étant à éviter.



DÉFI 2 : IMPULSER UN MODE DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX QUI CONCILIE UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC LE CONFORTEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers

- Réinvestir les enveloppes urbaines principales
- 🌀 Recentrer prioritairement le développement urbain autour des polarités principales
- 🌀 Prioriser le réinvestissement des enveloppes urbaines et autoriser des extensions mesurées à proximité immédiate de l'enveloppe urbaine principale
- ★ Prioriser le réinvestissement des espaces économiques existants présentant des disponibilités foncières et des enjeux de requalification

Qualifier le paysage urbain et valoriser le grand paysage

- 📏 Traiter qualitativement les entrées et traversées de villes et zones d'activités économiques
- 🌳 Mettre en valeur les silhouettes villageoises (visibles de loin)
- 🏞️ Respecter la géographie (reliefs majeurs, urbanisation, panoramas)
- 🌾 Préserver le capital agricole
- 🌲 Préserver strictement les grands espaces boisés constitutifs du grand paysage

Préserver la qualité paysagère du cadre de vie

Avril 2019

DÉFI 3 :

METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES



DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

1/ PRÉSERVER LA GRANDE RICHESSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE SOUMISE À DE NOMBREUSES PRESSIONS URBAINES, INDUSTRIELLES ET TOURISTIQUES

1-1 Protéger les espaces naturels des risques de dégradation liés au développement urbain

Le territoire du Gard Rhodanien est caractérisé par une grande richesse écologique reconnue à travers la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaire (réseau européen Natura 2000, réserve naturelle nationale, inventaires écologiques et ENS), mais également par une nature «quotidienne», ordinaire et diffuse qu'il est essentiel également de préserver et de valoriser.

Les espaces remarquables reconnus

Ils sont basés :

- sur la présence d'un réseau hydrographique dense et qualitatif autour des vallées de la Cèze, dont la Tave est un des affluents majeurs, de l'Ardèche et du Rhône. Ces cours d'eau, au-delà d'être vecteurs de risques importants, sont supports de biodiversité majeure sur le territoire (réservoirs aquatiques, milieux humides de fonds de vallées, ripisylves ...);
- sur la présence de milieux secs installés sur des reliefs, qui participent également à la richesse écologique du territoire : les garrigues de Lussan, la forêt de Valbonne, le massif du Bagnolais, le plateau calcaire le long de l'Ardèche ;
- les terres agricoles qui représentent plus de 35% du territoire et sont essentiellement orientées vers la viticulture. La plaine viticole de Laudun en particulier, est protégée par une ZNIEFF, dont les enjeux écologiques sont notamment liés à la présence de friches agricoles.

Or, l'urbanisation du territoire, notamment le long de la vallée du Rhône sur la partie Sud-Est du territoire, où la présence de villes structurantes, d'étalement urbain, d'urbanisation diffuse, de sites industriels et économiques et d'infrastructures routières est la plus marquée, fractionne les habitats écologiques et menace les continuités écologiques.

De même, la partie Ouest du territoire, même si elle est moins marquée par l'urbanisation, connaît par ailleurs une évolution démographique importante, de même qu'une fréquentation touristique telle qu'elles font subir de nombreuses pressions sur les sites naturels qu'il convient de gérer.

Le SCOT veillera à la protection de ces biotopes remarquables et reconnus. Néanmoins, ce patrimoine naturel bénéficiant de mesures de protection et de gestion n'est pas celui sur lequel pèse le plus grand risque de dégradation.

La nature «quotidienne»

En effet, le risque est plus préoccupant sur le «petit» patrimoine naturel qui constitue le cadre de vie quotidien de la population.

Cette nature « banale », qui englobe les vergers, les espaces de respiration dans l'urbanisation, les coteaux, les bosquets, le réseau de cours d'eau et leurs ripisylves participe à la biodiversité du territoire. Mais, située à proximité immédiate de l'urbanisation, elle disparaît au profit d'extensions urbaines.

Or cette nature peut être davantage préservée. D'une part, en regroupant davantage l'urbanisation au sein de secteurs potentiels d'urbanisation et d'autre part, en intégrant cette nature dans les extensions urbaines, par exemple en mettant en place des espaces tampons avec les espaces agricoles, en mettant en valeur les abords des cours d'eau et en préservant les ripisylves, en conservant quelques arbres de vergers...

Ce principe rehaussera la qualité urbaine des quartiers et réintroduira de la biodiversité en ville.

Ce patrimoine naturel de proximité est largement composé par les espaces agricoles. Aussi, il convient d'accompagner les agriculteurs dans la mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales.

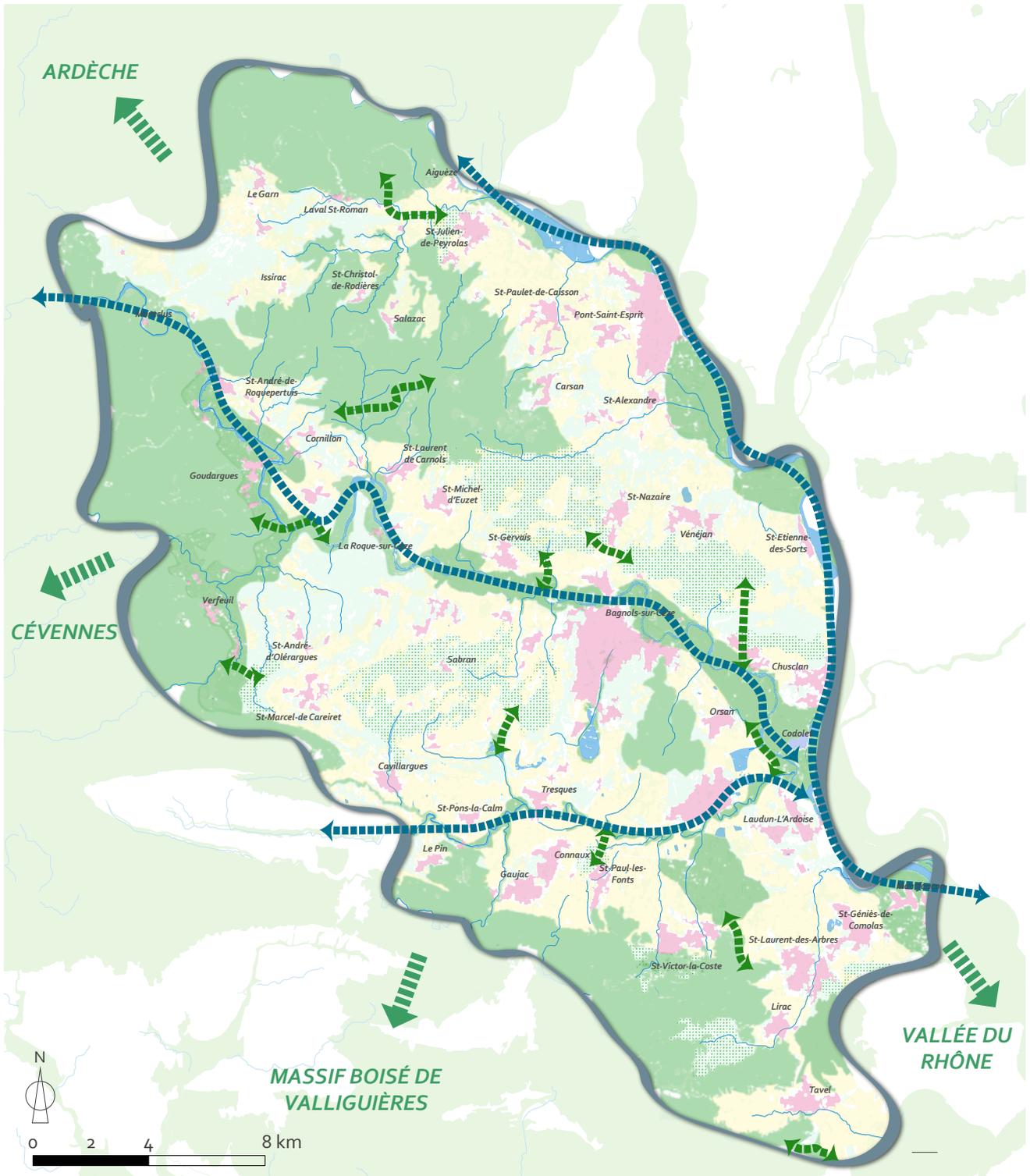
1-2 Reconstituer et pérenniser la trame verte et bleue

Au-delà de la protection des îlots de biodiversité, il est nécessaire de construire un véritable maillage de ces espaces à travers la définition d'une trame verte et bleue (TVB), composée de réservoirs de biodiversité mis en réseau par des corridors écologiques à préserver ou à reconstituer.

L'objectif de la mise en place de cette trame verte et bleue est multiple :

- permettre les déplacements de la faune de la flore sur le territoire et vers les territoires voisins et ainsi contribuer à leur survie ;
- améliorer la diversité et la qualité des paysages ;
- permettre la mise en place d'aménagements agréables qui rehaussent la qualité urbaine des communes et peuvent servir de support pour des cheminements doux ;
- participer à la gestion et à la diminution des risques naturels ;
- contribuer à l'obtention ou au rétablissement du bon état écologique des cours d'eau.

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES



Protéger et reconstituer les réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité
- Réservoirs de biodiversité en devenir
- Réservoirs de biodiversité «zones humides»
- Cours d'eau
- Principe de continuité avec les territoires voisins

Préserver les continums forestiers ou ouverts et les terres agricoles de qualité

- Continums forestiers ou ouverts
- Terres agricoles de qualité

Renforcer et recomposer la trame verte et bleue

- Corridors écologiques «verts»
- Corridors écologiques «bleus»
- Espaces anthropisés

Protéger les espaces naturels

Avril 2019

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

2/ DÉVELOPPER LE TERRITOIRE EN ADÉQUATION AVEC SES RESSOURCES

2-1 Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et la ressource en eau

Le territoire est caractérisé par un réseau hydrographique dense, structuré autour de quatre cours d'eau principaux : la Cèze dont la Tave est le principal affluent, l'Ardèche et le Rhône. Il est également concerné par des captages d'adduction en eau potable (AEP) protégés ou non et de trois grandes masses d'eau souterraine.

Conscients de la richesse de cette ressource, mais également de sa fragilité et de sa rareté, les élus du SCOT s'engagent à participer aux objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse en termes de gestion et de qualité des eaux.

Le SCOT entend également s'appuyer sur les outils de gestion des milieux aquatiques qui concernent le territoire tels le contrat de rivière de la Cèze et celui de l'Ardèche et ses affluents d'amont, ainsi que le SAGE de l'Ardèche, en partenariat avec les collectivités locales.

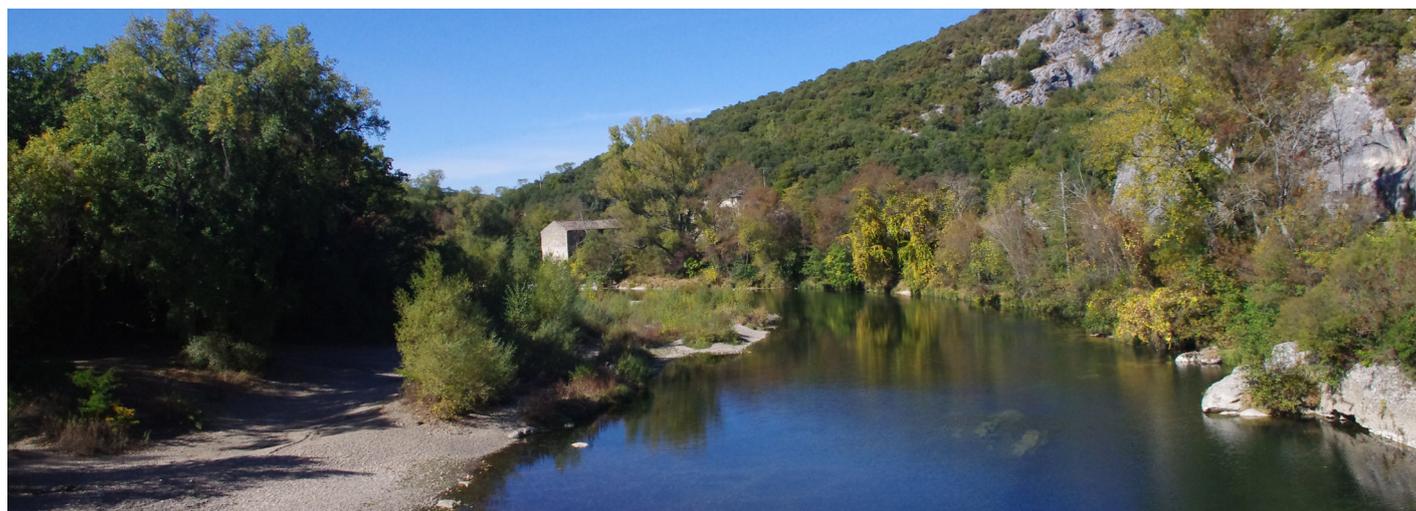
Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de changement climatique, il est primordial, pour l'équilibre du territoire, d'adapter son développement (démographique, économique et touristique) aux capacités de la ressource en eau potable, mais également d'assainissement des eaux usées.

Aussi, les objectifs poursuivis sont :

- Un développement de l'urbanisation en adéquation avec la garantie d'une alimentation en eau potable et des capacités d'assainissement suffisamment dimensionnées : relier l'ensemble des communes à une station d'épuration et aménager celles le nécessitant afin d'améliorer leur capacité épuratoire, veiller à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement autonomes, réaliser des

schémas directeurs d'assainissement sur l'ensemble des communes, mais également afin de préserver les usages et notamment de baignade ;

- Intégrer la nécessité de réduire la consommation d'eau dans les projets d'aménagement et définir des mesures d'économies d'eau à l'échelle des opérations (récupération des eaux de pluie, recyclage des rejets liquides par les entreprises...);
- Ne pas compromettre l'intégrité des zones définies comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable : respecter les servitudes attachées aux captages d'eau potable et remettre en bon état les forages et réservoirs qui ne le sont pas ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour préserver la capacité de recharge des nappes souterraines ;
- Réaliser des schémas directeurs d'eau potable pour l'ensemble des communes et prendre en compte l'évolution des besoins liés à l'accueil de population permanente ou saisonnière dans ces schémas ;
- Veiller à la qualité des réseaux d'eau potable et notamment viser l'optimisation des rendements (atteindre le seuil de 85%);
- Sensibiliser et éduquer la population permanente et touristique et les entreprises à réduire leur consommation d'eau ;
- Maintenir le potentiel d'irrigation des terres aujourd'hui irriguées en permettant la mise en place de solutions alternatives (retenues collinaires...). N'envisager l'irrigation de nouvelles terres que sous réserve d'un compromis entre agriculture, protection de la ressource et préservation de la biodiversité.



DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

2-2 Redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge

Le SCOT vise à favoriser une urbanisation qui génère une moindre imperméabilisation du territoire en vue :

- d'améliorer la gestion de l'assainissement ;
- de préserver les ressources en eaux et les sols (d'un point de vue qualitatif et quantitatif) ;
- de réduire les risques (inondation et pollutions des eaux) ;
- de lutter contre les effets du changement climatique et permettre au territoire de s'adapter à l'augmentation des températures ;
- de réintroduire la nature en ville, rendre le territoire plus attractif ;
- d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants.

Pour cela, trois principaux objectifs sont poursuivis et mis en oeuvre dans le projet du SCOT :

- limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols ;
- réduire l'impact des nouveaux aménagements ;
- désimperméabiliser l'existant.

2-3 Préserver le fonctionnement et l'état des milieux aquatiques

L'état écologique des quatre cours d'eau et des masses d'eau souterraine est globalement bon, de même que la qualité de l'eau potable.

Toutefois, des perturbations sont subies par les milieux et le SCOT vise à préserver le fonctionnement des cours d'eau et donc un état satisfaisant de ceux-ci (très bon état ou en bon état). Il est ainsi nécessaire de ne pas accentuer le niveau de perturbations subies par les milieux :

- Préserver les espaces de bon fonctionnement (espaces de divagation) des milieux aquatiques (ripisylves, zones humides, bords de cours d'eau) et ne pas compromettre leur équilibre quantitatif ;
- Lutter contre les atteintes de la qualité de la ressource en eau :
 - poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;
 - lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques (d'origine urbaine, agricole, diffuse ...) ;
 - lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
 - lutte contre les pollutions par les pesticides en faisant évoluer les pratiques agricoles actuelles.
- Suivre régulièrement la qualité des eaux de baignade et apprécier les éventuels dysfonctionnements (assainissement d'eaux usées, rejets d'eaux pluviales

souillées ...) afin d'améliorer le classement de la qualité des eaux de baignade : atteindre des eaux de baignade de bonne qualité pour l'ensemble du territoire. Mettre en place un label de qualité des eaux de baignade de rivière.

2-4 Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux

Neuf carrières réparties sur le Gard Rhodanien exploitent principalement le calcaire et sable siliceux. Plus généralement, la richesse du département en gisement (quantité et qualité) et la situation géographique de ces gisements donne un rôle croissant à ce département dans l'approvisionnement régional et interrégional (notamment PACA) en granulats.

Le SCOT affirme donc comme objectifs la préservation de ces ressources et la valorisation des matériaux locaux, tout en les gérant durablement. Il s'agira donc, en cohérence avec le schéma des carrières du Gard :

- d'utiliser de manière rationnelle et économe les matériaux : interdiction d'utiliser des matériaux alluvionnaires en remblai, limiter l'exploitation des matériaux de qualité aux besoins spécifiques, favoriser l'exploitation de matériaux de carrières en roches massives... ;
- d'engager avant tous grands travaux (c'est-à-dire susceptibles de modifier la production des granulats du département d'au moins 10%), une démarche de concertation auprès des collectivités, de l'administration et de la commission départementale des carrières afin d'impacter les demandes d'ouverture, d'extension ou de prolongation de carrières ;
- de favoriser l'utilisation de matériaux de recyclage notamment en incitant à la déconstruction et non à la démolition ;
- de pérenniser voire développer les activités liées aux matériaux à usage industriel ou de construction ornementale notamment les sables siliceux à Bagnols-sur-Cèze, du bassin de la Tave, Pont-Saint-Esprit, les calcaires utilisables comme charge minérale de Verfeuil, les pierres dures de Tavel... ;
- de privilégier l'utilisation des ressources situées le plus près possible des lieux de consommation notamment à l'échelle des zones définies dans le schéma, favoriser l'embranchement direct sur la voie ferrée, du transport fluvial, évaluer l'impact du transport selon les caractéristiques du trafic local avant chaque demande d'ouverture de carrière ;
- de prendre en compte les paysages, l'activité agricole, la ressource en eau pour l'implantation des carrières : privilégier les reprises et extensions de carrière existantes.

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

3/ OFFRIR UN CADRE DE VIE SAIN ET SÉCURISÉ POUR LA POPULATION

Les élus du territoire souhaitent garantir un cadre de vie sain et sécurisé pour l'ensemble des habitants, touristes et entreprises.

Aussi, le SCOT prône un mode de développement qui vise à diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances en intégrant cette problématique le plus en amont possible dans le choix de la localisation des projets et dans les modalités de leur mise en oeuvre. En particulier, l'intégralité des risques identifiés est prise en compte dans la définition des secteurs potentiels de développement.

3-1 Intégrer les risques naturels et technologiques

Quatre types de risques naturels sont identifiés sur le territoire : inondation, feux de forêt, mouvement de terrain et séisme. De même, trois types de risques technologiques sont présents sur le territoire : nucléaire, rupture de barrage et transport de matières dangereuses.

Orienter l'urbanisation au regard notamment du risque inondation, fortement présent sur le territoire

Les élus du SCOT en premier lieu, s'engagent à ne pas augmenter le nombre et la vulnérabilité des populations exposées à ces risques en respectant les prescriptions des documents en vigueur et les servitudes ou périmètres préconisés.

Ensuite, plus particulièrement concernant les risques d'inondation, il s'agira de contribuer aux objectifs généraux visés dans le SDAGE afin de réduire l'aléa et donc de :

- Préserver les zones d'expansion des crues (ZEC) liées au débordement de cours d'eau ;
- Intégrer le risque de ruissellement en amont des projets ;
- Favoriser la rétention dynamique des crues ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection ;
- Contrôler les remblais en zone inondable ;
- Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité et préserver les ripisylves.

De manière générale, il s'agira de ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire en orientant l'urbanisation en priorité en dehors des zones à risque identifiées et potentiellement impactées par le risque inondation.

Limiter l'impact des risques feu de forêt et mouvement de terrain sur l'urbanisation

Concernant le risque feu de forêt, il s'agira de :

- Eviter les nouvelles opérations d'urbanisation sur les secteurs classés en aléa fort ;
- Gérer les interfaces entre les zones habitées et les espaces boisés ;
- Promouvoir le maintien du pastoralisme et assurer des coupures agricoles pour contribuer à la défense contre les risques incendie.

La prise en compte du risque de mouvements de terrain devra être effectuée au sein des documents d'urbanisme communaux, avec des prescriptions spécifiques applicables aux constructions concernées par les zones de risques (retrait-gonflement des argiles, effondrement minier, anciennes carrières, séisme).

Respecter les servitudes liées aux risques nucléaires et au transport de matières dangereuses

Enfin, concernant les risques technologiques, il s'agira principalement de respecter les périmètres de servitude liés aux installations nucléaires présentes sur et à proximité du territoire, ainsi qu'en lien avec les gazoducs traversant ce dernier.

3-2 Prendre en compte et limiter les nuisances et pollutions présentes sur le territoire

Améliorer la qualité de l'air et le confort sonore des usagers du territoire

Les infrastructures de transport terrestre (routes et voie ferrée) sont les principales sources de bruits et de pollution sur le territoire du Gard Rhodanien.

Les parties Est et Sud du territoire, plus urbanisées (habitat et industrie) et concentrant les axes majeurs de déplacements routiers et ferroviaires, sont les plus exposées à ces nuisances. Aussi, comme l'ensemble du territoire sud méditerranéen, le Gard Rhodanien est particulièrement affecté par les phénomènes de pollutions photochimiques, favorisés par un fort ensoleillement et des températures élevées. Ce phénomène est amplifié ces dernières années par le réchauffement climatique.

Certaines communes, cumulant différents niveaux de pollution de l'air importants et de nuisances sonores majeures doivent faire l'objet d'actions particulières notamment en faveur de la qualité de l'air, par exemple : Bagnols-sur-Cèze, Chusclan, Tavel, Orsan, Laudun-L'Ardoise et St-Géniès-de-Comolas.

Pour limiter la production de polluants, réduire les émissions

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

de gaz à effet de serre et apaiser l'environnement sonore des communes, le SCoT prévoit :

- de mieux articuler l'urbanisme avec les transports collectifs en s'appuyant sur l'armature territoriale ;
- de minimiser les besoins en déplacement en favorisant l'échelle de la proximité adaptée aux modes doux et en développant l'usage du numérique ;
- de promouvoir des alternatives à l'« autosolisme » ;
- de développer de nouvelles formes urbaines qui répondent à des exigences de performances énergétiques et orienter les politiques de réhabilitation du parc immobilier existant pour une meilleure prise en compte des économies d'énergie ;
- éviter le développement de l'urbanisation à proximité des infrastructures bruyantes.

Lever le risque lié à la pollution des sols

Le SCOT prône de favoriser la densification dans un objectif de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans ce contexte, des friches industrielles peuvent présenter un gisement de foncier potentiellement intéressant et attractif à reconquérir. Mais ces terrains peuvent présenter un enjeu sanitaire dans le sens où les activités passées ont pu conduire à une pollution des sols.

Il est alors conseillé aux collectivités, mais aussi aux opérateurs, aménageurs et acheteurs de s'informer tout particulièrement en cas de projet sur des friches industrielles, des remblais ou des terrains situés à proximité d'activités polluantes existantes ou passées et de prévoir un usage adapté des sols concernés (par exemple un parc photovoltaïque au niveau de la friche d'Arcelor-Mittal).

Améliorer le dispositif de gestion des déchets et les valoriser

Le projet de SCOT s'inscrit en continuité des objectifs régionaux fixés à horizon 2040 qui visent à faire des déchets une ressource du territoire. Il s'agit plus particulièrement de prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. Cela passe par la définition de limites maximales, à l'échelle régionale, de capacité d'incinération ou de stockage de 50% en 2025 (et 75% en 2020) dans le SRADDET Occitanie 2040.

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien a été retenue à l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Dans ce cadre, elle a signé un contrat d'objectifs qui visent d'ici 2020 la diminution du recours au stockage :

- une réduction de 10% des déchets ménagers assimilés par rapport à l'année 2010 ;
- une augmentation de la valorisation en atteignant un taux de 55% pour les déchets ménagers assimilés ;

- une sensibilisation de 10 entreprises du territoire à l'écologie industrielle et territoriale ;
- la mise en œuvre d'actions de prévention et de valorisation dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Dans ce cadre, les actions définies sont les suivantes :

- La gestion des biodéchets à la source : conformément aux objectifs des lois « Grenelle de l'environnement », 45 % des déchets ménagers et assimilés doivent être envoyés vers des filières de recyclage et de valorisation organique depuis 2015. L'agglomération souhaite notamment développer le compostage avec des actions spécifiques : le compostage domestique, le compostage partagé notamment dans les habitats collectifs et le compostage en établissements ;
- Mobiliser pour une consommation responsable : la promotion de sacs réutilisables en tissus afin de supprimer les sacs en plastique notamment auprès des commerces de proximité par exemple ... ;
- Il s'agit aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire, en s'inscrivant dans les objectifs du pacte national contre le gaspillage alimentaire signé en 2013 qui fixe pour objectif de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Ainsi, la communauté d'agglomération fixe 3 champs d'action prioritaire : l'intervention auprès des restaurants scolaires, la sensibilisation du grand public et des actions avec les acteurs de la grande distribution, les restaurateurs et les commerçants ;
- Favoriser l'émergence d'une stratégie globale d'économie circulaire. Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action pour sensibiliser et accompagner les acteurs économiques dans l'initiation et la mise en œuvre de démarche d'éco-conception/économie de la fonctionnalité/EIT ; optimisation des procédés et des flux matières ; démarches territoriales agricoles de valorisation des déchets organiques... ;
- La mise en place d'une organisation pérenne de la filière Réemploi sur le territoire en permettant notamment l'aménagement de recycleries dans les sites existants ;
- la mise en place de nouvelles actions éco-exemplaires au niveau de la gestion des déchets : amélioration de la valorisation (matière, organique et énergie), réduction des tonnages en centre de stockage à travers notamment la mise en place d'une tarification incitative collecte séparative, collecte du papier dans les administrations, collecte du papier de bureau, valorisation des déchets...

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

4/TENDRE VERS PLUS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les problématiques énergétiques et de qualité de l'air prennent une place prépondérante dans les politiques actuelles de par :

- une prise de conscience de la raréfaction des ressources et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ;
- une augmentation de la précarité énergétique au niveau local (dépendance à l'automobile, frais de chauffage de plus en plus élevés ...).

La région Occitanie qui réalise actuellement son SRADDET fixe les objectifs suivants, à l'horizon 2040 :

- Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 ;
- Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises ;
- Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040.

Le SCOT du Gard Rhodanien devra contribuer à ces objectifs de la Région, qui s'engage à devenir la première région à énergie positive (REPOS) à travers son PCAET.

4-1 Structurer le développement économique et démographique au profit d'une plus grande sobriété énergétique

Les principaux postes de consommation énergétique sur le territoire du Gard Rhodanien sont l'industrie (46%), les transports (25%) et le secteur résidentiel (21%).

La politique publique mise en oeuvre par le SCOT pour répondre de manière transversale à cette problématique a été décrite précédemment, notamment dans le cadre de la stratégie générale d'aménagement du territoire, à savoir :

- L'organisation d'une armature territoriale qui polarise une grande part du développement urbain sur les pôles qui combinent l'ensemble des fonctions urbaines. De plus, l'urbanisation sera prioritairement développée dans les secteurs desservis d'une part par les transports collectifs, et d'autre part par les réseaux d'énergie (gaz, électricité, chaleur) ;
- La mise en place d'une stratégie de développement économique durable qui mise sur l'innovation : projet de plateforme multimodale pour le transport de marchandises (L.E.F.), projet de la Cleantech Vallée, projets de valorisation des déchets autour de Marcoule ... ;
- La promotion de formes urbaines compactes qui limitent les déperditions d'énergie, l'application de principes

bioclimatiques pour les nouvelles constructions ;

- La mise en place d'alternatives à l'autosolisme, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône ;
- ...

Dans l'industrie particulièrement, la récupération de chaleur fatale représente le gisement d'économie d'énergie le plus important et un potentiel de valorisation (eau chaude principalement) qui pourrait être développé.

Le SCOT incite également à la réhabilitation thermique du bâti existant, notamment dans le cadre des projets de rénovation de parc social vétuste (quartier des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze) et de valorisation des centres anciens.

Pour les constructions nouvelles et pour toute réhabilitation, le SCOT incitera au respect des objectifs de maîtrise des dépenses d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique devant être un critère primordial de tout projet. Une réflexion en termes d'énergie primaire¹ sera par ailleurs favorisée afin de tenir compte de l'impact sur les ressources du territoire. En outre, la faisabilité du raccordement des projets de constructions neuves ou de rénovation de bâtiments existants à des réseaux d'énergie existants favorisant le développement des énergies renouvelables devra être étudiée.

Les collectivités publiques sont amenées dans ce cadre à faire preuve d'exemplarité.

Aussi, l'usage de carburants alternatifs est encouragé, en particulier pour alimenter les transports en commun et les flottes logistiques du territoire. A ce titre, la mobilité durable devra être systématiquement intégrée dans les réflexions d'aménagement des collectivités, que ce soit en termes d'infrastructures, d'intermodalité ou d'incitation à l'utilisation de carburants alternatifs.

4-2 Développer la nature en ville et bénéficier de ses avantages

Un des leviers pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le confort thermique d'été et limiter les pollutions de l'air liées aux températures élevées est la valorisation et la réintégration de la nature en ville.

Qu'il s'agisse de la valorisation de cours d'eau en ville, la

¹ source d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation : pétrole, gaz naturel, combustibles, biomasse, rayonnement solaire, vent, géothermie, uranium ...

DÉFI 3 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES VALLÉES ET TERRES VITICOLES RENOMMÉES

présence de parcs ou places arborés, l'accompagnement végétal de liaisons douces/actives ou encore l'aménagement de jardins potagers, l'introduction d'éléments de nature est bénéfique sur de nombreux plans. Elle participe à :

- la régulation thermique ;
- améliorer grandement le confort d'été (rafraîchissement lié aux cours d'eau et ombre portée des arbres) ;
- faire diminuer le taux de pollution de l'air.

Elle est support d'espaces de loisirs, de respiration et de déplacements et vectrice de liens sociaux et solidaires.

La nature et le végétal doivent être des éléments forts des projets d'aménagement, tout comme la mise en place d'outils permettant de lutter contre l'imperméabilisation des sols, de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, véritables puits de carbone ou la préservation et la reconstitution de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire, permettent d'agir sur les pollutions de l'air.

4-3 Développer les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire photovoltaïque, principal potentiel du territoire

L'électricité est la principale source d'énergie consommée, cette dépendance énergétique forte à un seul vecteur d'énergie (53% pour le résidentiel et 78% pour l'industrie) représente un risque important pour le territoire en cas d'aléa imprévisible.

Pour autant, le Gard Rhodanien fait partie des territoires au plus fort potentiel pour le développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Plus particulièrement, le territoire dispose d'un potentiel intéressant en termes d'énergie photovoltaïque dans les espaces urbains et

notamment sur le bâti d'activités et friches industrielles. De ce point de vue, le développement des énergies renouvelables dans les zones d'activités économiques pourrait répondre au double objectif de maîtrise de l'énergie dans l'industrie et l'économie, et du déploiement des énergies renouvelables dans le territoire.

Un objectif de tendre vers l'autonomie électrique des zones d'activités peut être envisagé.

Ainsi le SCOT encouragera :

- le développement du photovoltaïque, dans les espaces anthropisés de type parkings, friches industrielles, anciennes carrières, mines ... et bâtiments d'activités de grande surface (logistique, exploitation agricole, industrie, commerce...);
- l'implantation de panneaux solaires pour les nouvelles constructions et dans les opérations de rénovation en lien avec les enjeux patrimoniaux.

D'autres potentiels de développement d'énergies renouvelables sont également portés par le SCOT :

- Valoriser le potentiel local de production d'énergies renouvelables, dont le biométhane. Plus particulièrement, le SCOT appuie le développement du projet Seven de valorisation des boues de station d'épuration et de déchets verts en biogaz ;
- Inciter à récupérer la chaleur fatale issue de l'industrie afin de permettre sa valorisation d'un point de vue thermique mais également en termes de production d'électricité ;
- Inciter à la valorisation des déchets vitivinicoles et résidus de culture en général afin de limiter la pollution du milieu naturel et produire du gaz renouvelable.

LE GARD RHODANIEN ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE SON PCAET

Les collectivités territoriales doivent définir la production d'énergie renouvelable, limiter les consommations liées à l'habitat et aux transports, lutter contre la précarité énergétique et structurer les filières économiques.

Les Régions fixent les objectifs et un cadre général de stratégie.

Les intercommunalités coordonnent et mettent en oeuvre les actions par les PCAET qui relèvent dorénavant exclusivement de l'échelon communautaire.

Ainsi, le Gard Rhodanien a lancé son PCAET en 2019. Ce document permettra notamment de démontrer comment le territoire va contribuer aux ambitions régionales en matière énergétique. Il permettra de décliner concrètement les actions qui auront été préalablement définies dans le DOO du SCOT.